



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AGENCE
eau
seine
NORMANDIE



FORUM DES ACTEURS DE L'EAU SEINE-AMONT

L'Amphi à Sens (89)

- VENDREDI 20 JUIN 2025 -



Ouverture du forum

Nicolas JUILLET, Président du comité de bassin Seine-Normandie
Marie GUÉNET, Directrice Territoriale Seine-Amont, AESN

- Présentation des premiers résultats de l'Etat des lieux 2025 sur Seine-Amont
- Élaboration participative du programme de mesures 2028-2033
- **Table ronde n° 1** : Connaitre pour mieux préserver les zones humides par la planification urbaine
- **Table ronde n° 2** : Construire et faire vivre une stratégie de préservation de la ressource

Programme





Présentation des premiers résultats de l'état des lieux 2025 du bassin Seine Normandie sur Seine-Amont

Sandra CAMBOURNAC, cheffe de service à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Elaboration de l'état des lieux 2025

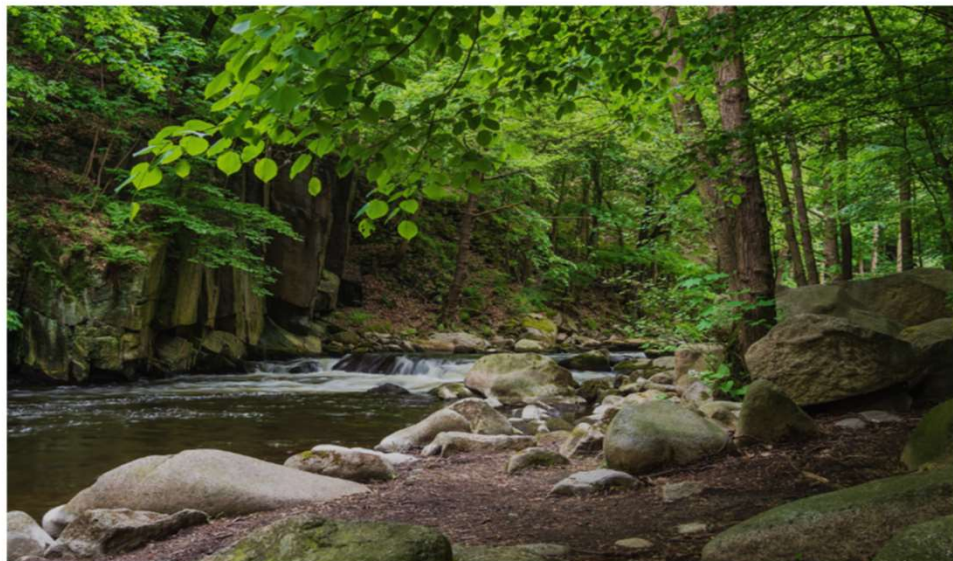


- Un diagnostic de l'état des masses d'eau du bassin, des pressions qu'elles subissent et des risques de non atteinte des objectifs environnementaux
- Un exercice cyclique et structurant qui fonde le SDAGE et le Programme de mesures 2028-2033
- Un pilotage « Bassin » DRIEAT – AESN avec une déclinaison territoriale (DREAL- Dir Territoriales) et des consultations des acteurs locaux
- Une adoption par le Comité de Bassin prévue en fin d'année 2025



Des résultats provisoires pour le moment

Eaux superficielles : cours d'eau & plans d'eau



Le Cousin (89)



Étang de Marcenay (21)

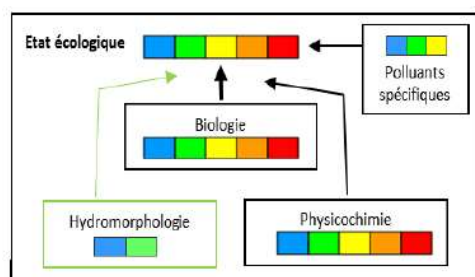


Eaux superficielles : **cours d'eau** et plans d'eau



Etats écologique et chimique des cours d'eau Résultats provisoires (EDL 2025)

Etat écologique



Données 2018-2023

Etat chimique



395 masses d'eau cours d'eau

32,2 % des cours d'eau sont en bon état écologique (EDL 2019 – 35,8 %)

- *Biologie* : 45 % des cours d'eau en bon état (EDL 2019 – 31,2%) 
- *Physico-chimie générale* : 56 % des cours d'eau en bon état (EDL 2019 – 59,3 %) 
- *Polluants spécifiques* : 68,5 % des cours d'eau en bon état (EDL 2019 – 22 %) 

51,9 % des cours d'eau en bon état chimique (EDL 2019 – 48,1 %)

+ Biote

Amélioration de la connaissance

+ 20 % des masses d'eau cours d'eau qualifiées sur la biologie et
+ 50 % pour les polluants spécifiques



Baisse du bon état écologique (-3,6 %)

Résultat bassin : - 8%

Pas d'évolution de méthode



Amélioration de l'état chimique (+ 3,8 %)

Résultat bassin : + 3 %



Etats écologique et chimique des cours d'eau Résultats provisoires (EDL 2025)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



État écologique des masses d'eau



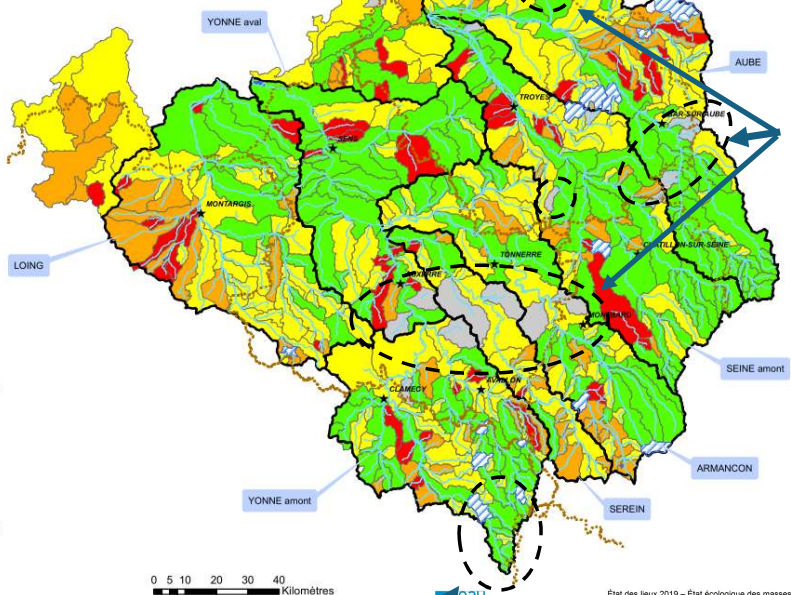
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



État chimique des masses d'eau

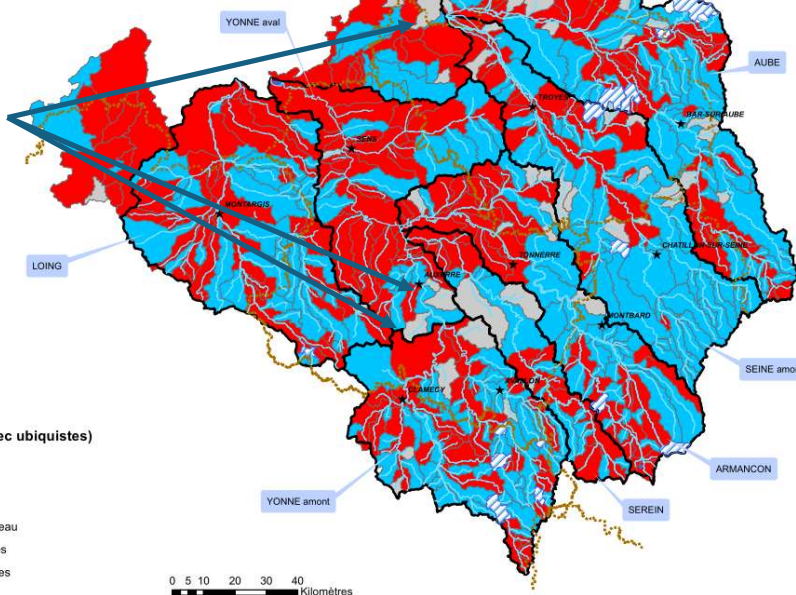


2025



Hausse des états
indéterminés car
hydrologie
insuffisante

2025



Légende

Masses d'eau

Etat écologique EDL 2025

- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais
- Indéterminé
- Masses d'eau plans d'eau
- Unités hydrographiques
- Limites départementales
- villes principales

Légende

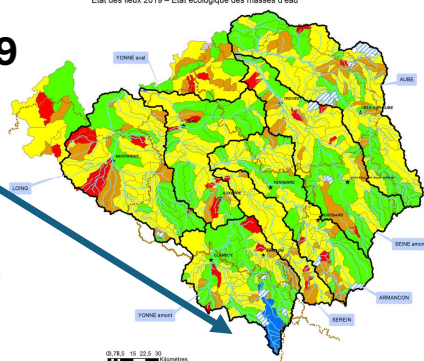
Masses d'eau

Etat chimique 2025 (avec ubiquistes)

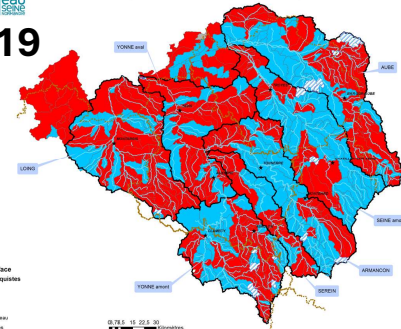
- Bon
- Mauvais
- Indéterminé
- Masses d'eau plans d'eau
- Unités hydrographiques
- Limites départementales
- villes principales

Perte du très bon état

2019



2019

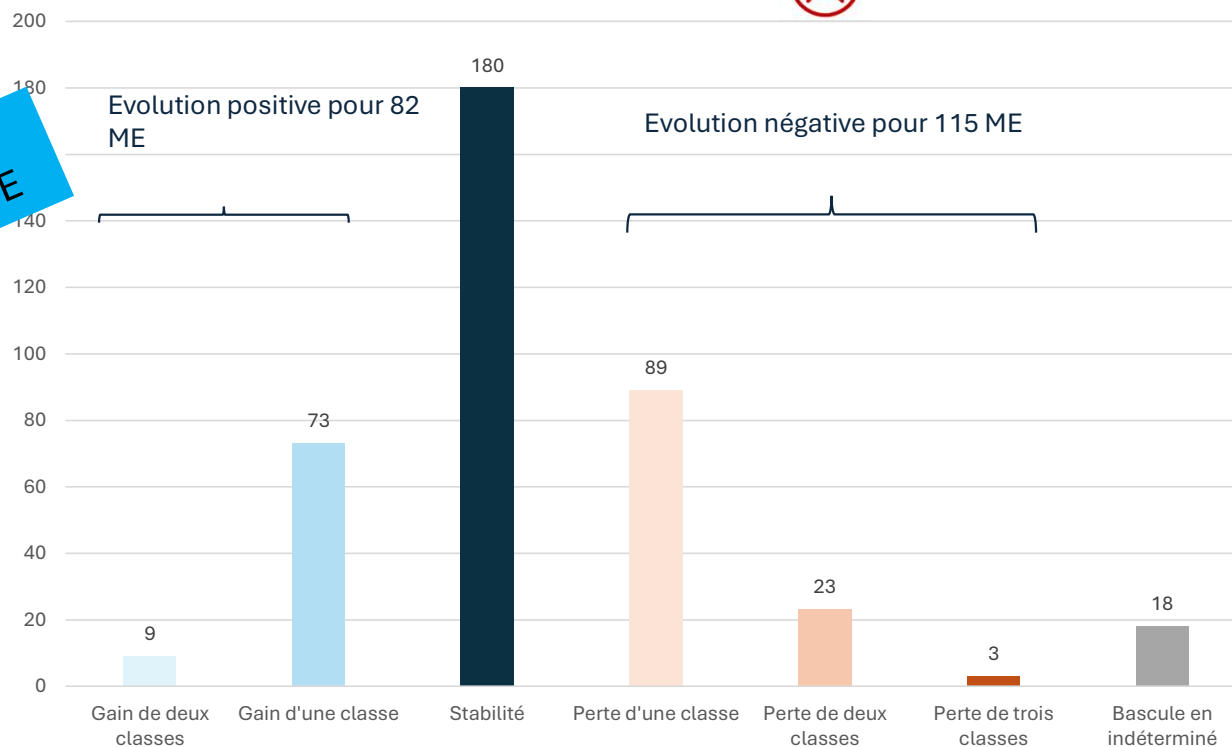


Etats écologique et chimique des cours d'eau Résultats provisoires (EDL 2025)

Evolutions de l'état écologique



FOCUS ETAT
ECOLOGIQUE



395 masses d'eau
cours d'eau

58 masses d'eau basculent en moins que bon quand 48 obtiennent le bon état



Etat écologique des cours d'eau - paramètres déclassants

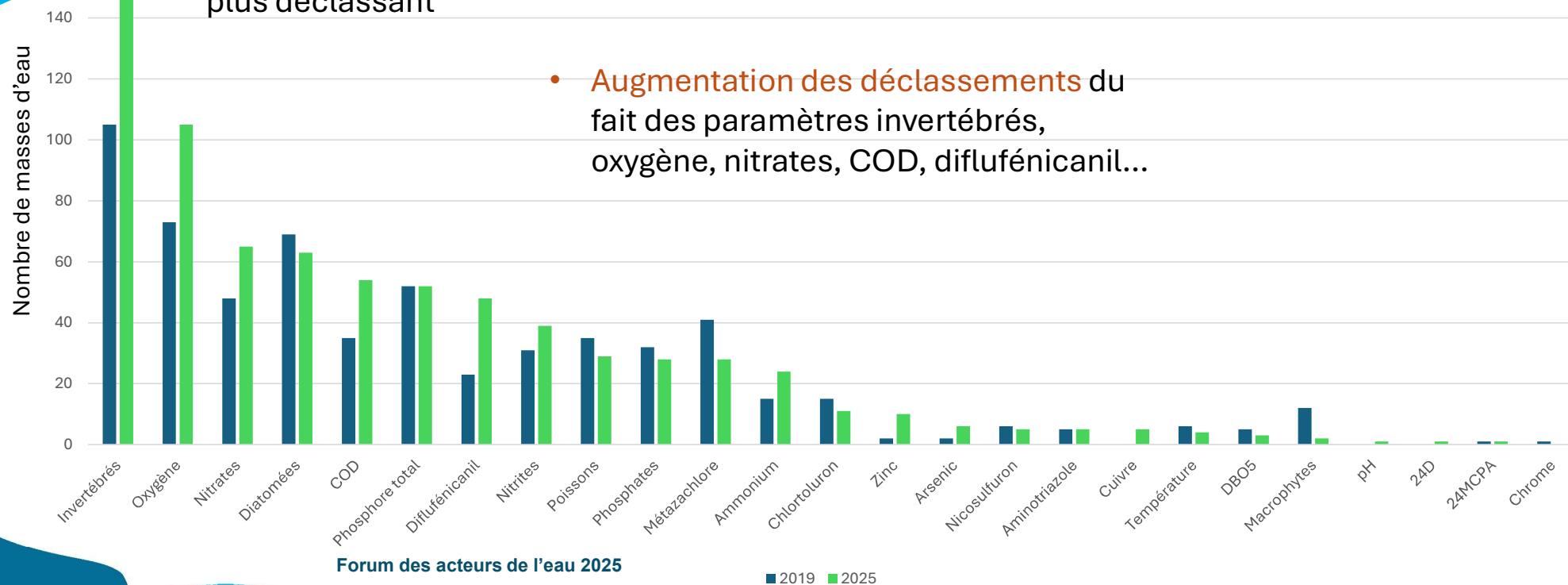
Résultats provisoires (EDL 2025)

Paramètres déclassant l'état écologique

FOCUS ETAT
ECOLOGIQUE

- Les invertébrés restent le paramètre le plus déclassant

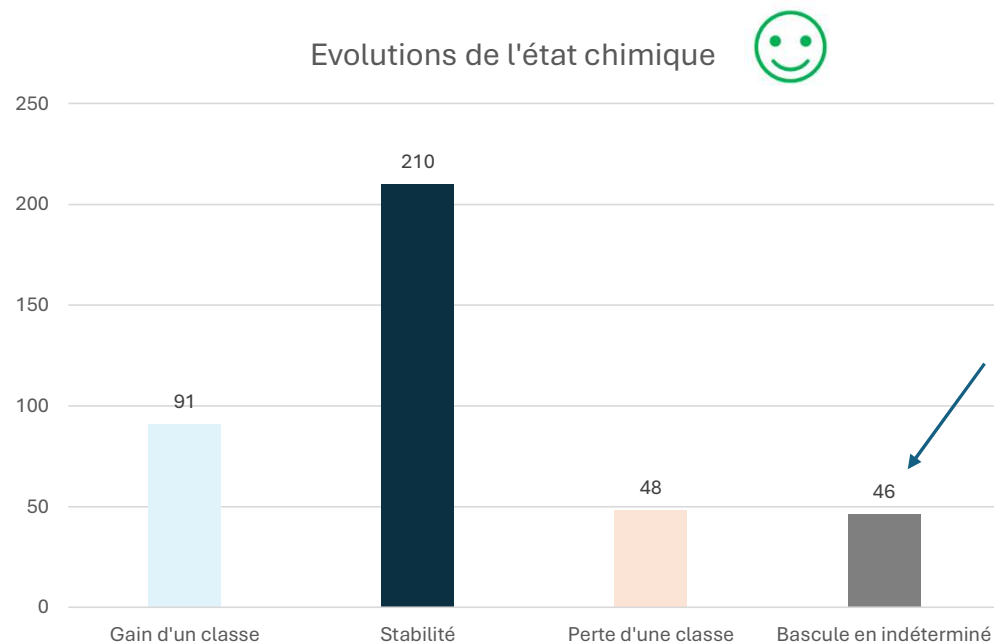
- Augmentation des déclassements du fait des paramètres invertébrés, oxygène, nitrates, COD, diflufénicanil...



Etat chimique des cours d'eau - évolutions entre 2019 et 2025

Résultats provisoires (EDL 2025)

FOCUS ETAT
CHIMIQUE

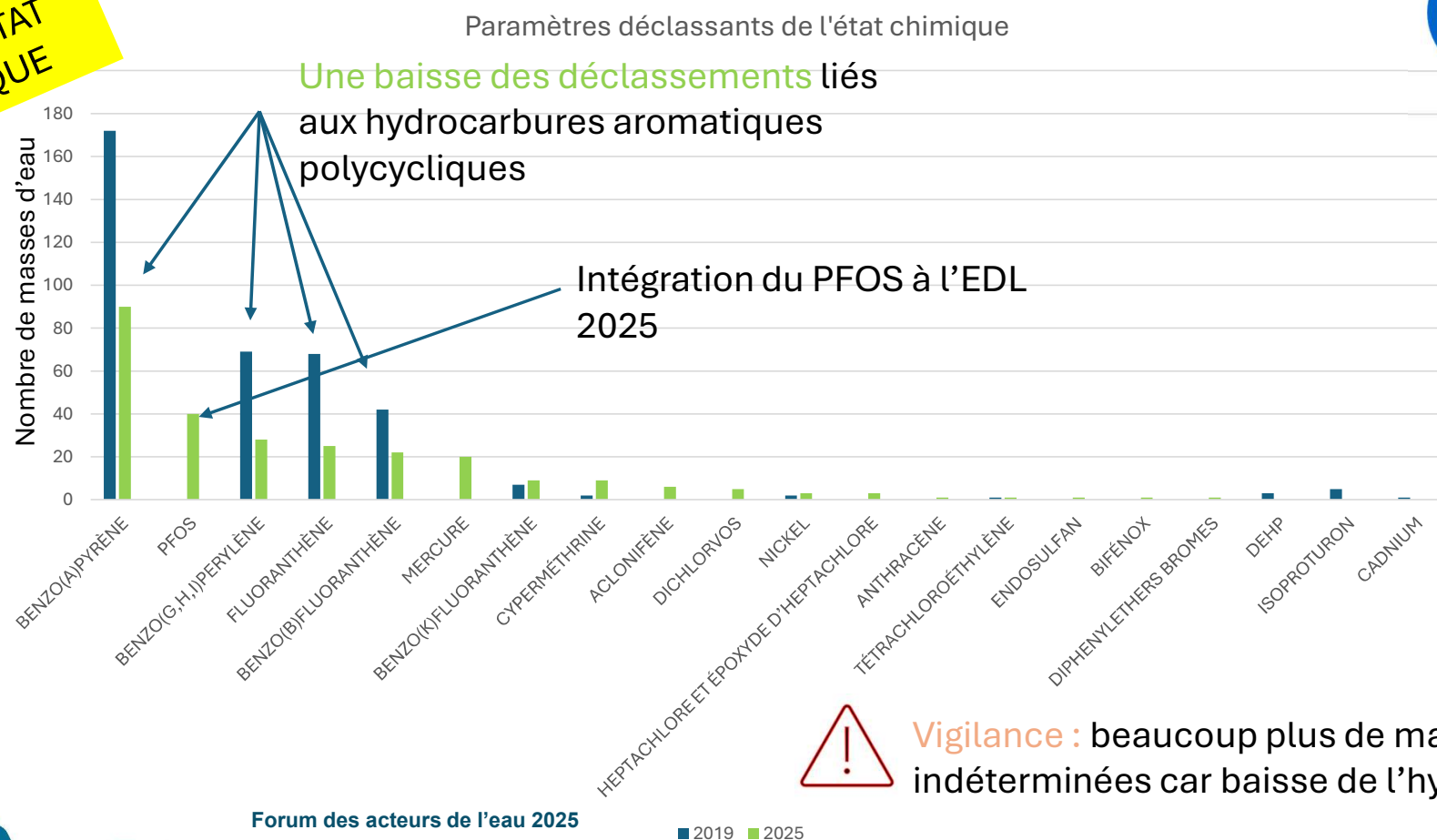


Forte augmentation des états indéterminés car hydrologie insuffisante pour réaliser des prélèvements

48 masses d'eau basculent en mauvais état quand 91 obtiennent le bon état

Etat chimique des cours d'eau - Paramètres déclassants Résultats provisoires (EDL 2025)

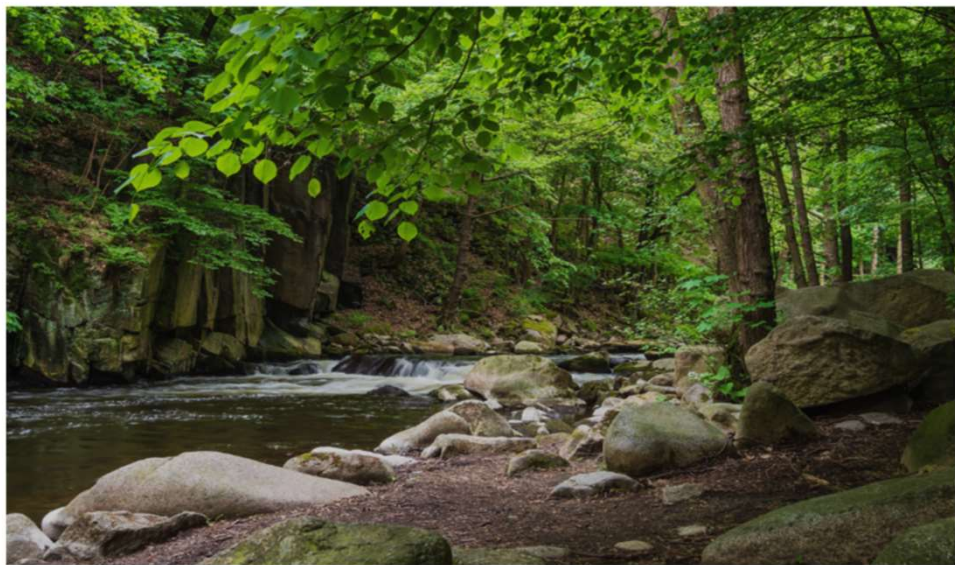
FOCUS ETAT
CHIMIQUE



Vigilance : beaucoup plus de masses d'eau indéterminées car baisse de l'hydrologie



Eaux superficielles : cours d'eau & plans d'eau



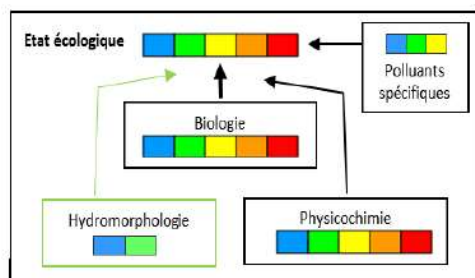
Le Cousin (89)



Étang de Marcenay (21)

Etats écologique et chimique des plans d'eau Résultats provisoires (EDL 2025)

Etat écologique



Données 2018-2023

Etat chimique



17 masses d'eau plan d'eau

11,8 % des plans d'eau sont en bon état écologique (EDL 2019 – 11,8 %)

Biologie : 70,6 % des plans d'eau en bon état (EDL 2019 – 29,4 %) ↗

Physico-chimie générale : 11,8 % des plans d'eau en bon état (EDL 2019 – 29,4 %) ↘

Polluants spécifiques : 35,3 % des cours d'eau en bon état (EDL 2019 – 52,9 %) ↘

64,7 % des plans d'eau en bon état chimique (EDL 2019 – 58,8 %)



Etat écologique stable

Changement d'indicateurs

Résultat Bassin : + 13 %



Amélioration de l'état chimique (+ 5,9 %)

Résultat Bassin : - 21 %

Etat écologique des plans d'eau Résultats provisoires (EDL 2025)



FOCUS ETAT
ECOLOGIQUE

Nom ME	ETAT ECOLOGIQUE	Biologie	Physico-chimie	Polluants spécifiques	Evolution de l'état écologique entre 2019 et 2025
Barrage-Réservoir Seine - Lac de la Forêt d'Orient	Moyen	Bon	Médiocre	Moyen	Stabilité
Barrage-Réservoir Aube - Lac Amance	Moyen	Bon	Médiocre	Bon	Stabilité
Barrage-Réservoir Aube - Lac Auzon-Temple	Moyen	Très bon	Médiocre	Bon	Stabilité
Etang de Marcenay	Bon	Très bon	Bon	Bon	Stabilité
Etang des Landres	Moyen	Moyen	Mauvais	Moyen	Gain d'une classe
Etang de la Horre	Moyen	Bon	Médiocre	Moyen	Stabilité
Gravière de Cannes-Ecluse La Maserotte	Moyen	Bon	Médiocre	Moyen	Stabilité
Barrage du Bourdon	Moyen	Bon	Moyen	Bon	Stabilité
Barrage de Pont	Moyen	Moyen	Médiocre	Moyen	Stabilité
Barrage du Crescent	Moyen	Moyen	Moyen	Bon	Stabilité
Barrage de Saint-Agnan	Moyen	Bon	Moyen	Moyen	Stabilité
Barrage de Grosbois 2	Moyen	Très bon	Médiocre	Moyen	Stabilité
Barrage de Chaumeçon	Moyen	Bon	Moyen	Moyen	Stabilité
Barrage de Cercey	Moyen	Bon	Moyen	Moyen	Stabilité
Barrage des Settons	Bon	Bon	Très bon	Bon	Stabilité
Barrage de Pannecièrre - Chaumard	Moyen	Moyen	Médiocre	Moyen	Stabilité
Etangs de Galetas	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	Stabilité



Principaux paramètres physico-chimiques déclassants : transparence, matières azotées, phosphore total

Etat chimique des plans d'eau Résultats provisoires (EDL 2025)



**FOCUS ETAT
CHIMIQUE**

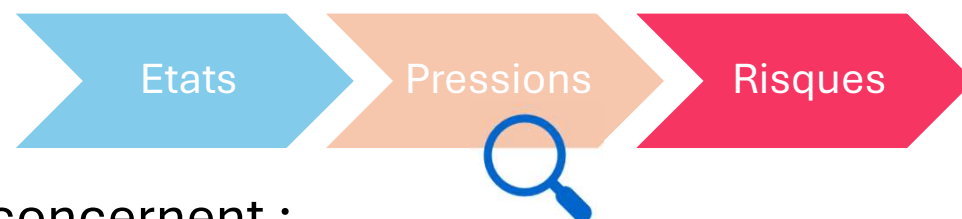
Nom ME	ETAT CHIMIQUE	Evolution de l'état écologique entre 2019 et 2025
Barrage-Réservoir Seine - Lac de la Forêt d'Orient	Bon	Stabilité
Barrage-Réservoir Aube - Lac Amance	Bon	Stabilité
Barrage-Réservoir Aube - Lac Auzon-Temple	Bon	Stabilité
Etang de Marcenay	Bon	Gain d'une classe
Etang des Landres	Bon	Stabilité
Etang de la Horre	Bon	Stabilité
Gravière de Cannes-Ecluse La Maserotte	Mauvais	Perte d'une classe
Barrage du Bourdon	Bon	Gain d'une classe
Barrage de Pont	Bon	Stabilité
Barrage du Crescent	Bon	Gain d'une classe
Barrage de Saint-Agnan	Mauvais	Perte d'une classe
Barrage de Grosbois 2	Mauvais	Perte d'une classe
Barrage de Chaumeçon	Mauvais	Stabilité
Barrage de Cercey	Bon	Gain d'une classe
Barrage des Settons	Mauvais	Stabilité
Barrage de Pannecière - Chaumard	Bon	Stabilité
Etangs de Galetas	Indéterminé	Stabilité

Forum des acteurs de l'eau 2025

En cumulé,
un plan d'eau
en bon état
chimique en
plus !

Substances déclassantes de l'état chimique : PFOS, benzo(a)pyrène

Evaluation des pressions à risques



Les pressions anthropiques évaluées concernent :

- les **macropolluants** d'origine ponctuelle (systèmes d'épuration des collectivités et industries)
- les **micropolluants** d'origine ponctuelle (systèmes d'épuration des collectivités et industries)
- les **produits phytosanitaires** d'origine diffuse à usages agricoles et non agricoles
- les **nitrate**s et **phosphore** diffus d'origine agricole
- les **altérations hydromorphologiques** des cours d'eau

→ Fiches méthodes disponibles sur le site de l'agence :

<https://www.eau-seine-normandie.fr/documents-strategiques/Projet-etat-des-lieux-2025>

Evaluation des Risques de Non Atteinte des Objectifs Environnementaux (RNAOE)



L'identification d'un risque « RNAOE » tient compte :

- de l'existence d'une pression significative
- de tendances d'évolution des pressions liées...
 - aux actions engagées et efficaces (PDM en cours)
 - au contexte socio-économique (démographie, urbanisation, activités économiques...) et climatique (augmentation des épisodes de sécheresse, épisodes pluvieux extrêmes, thermie des milieux aquatiques)



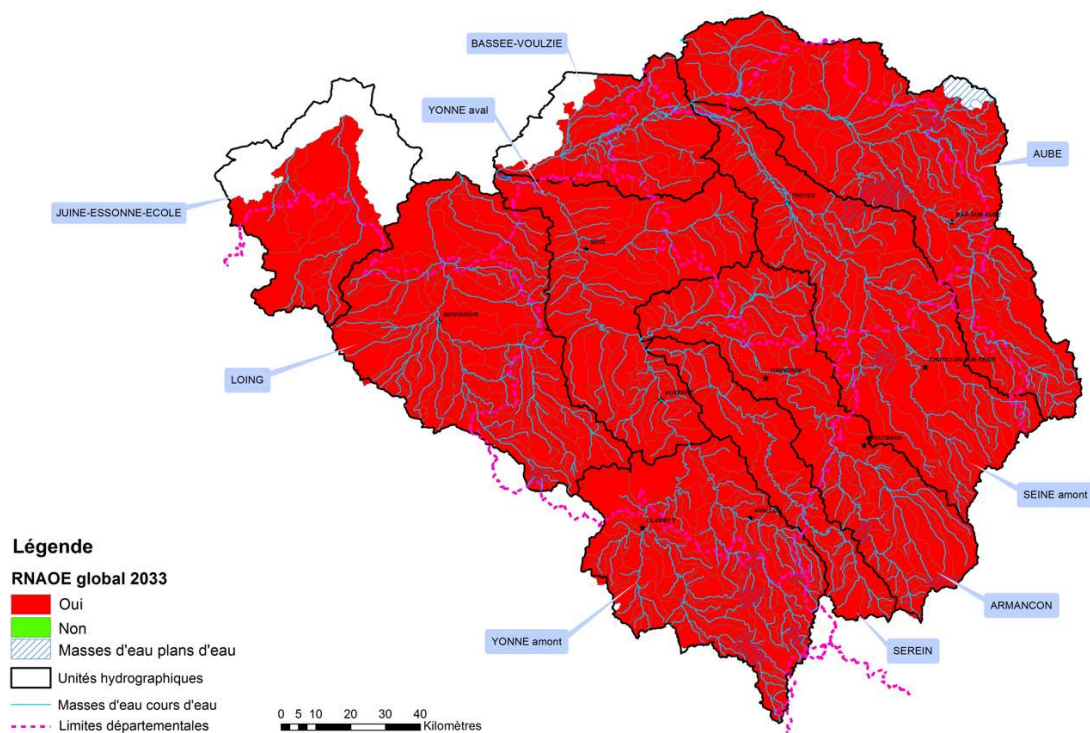
Si on ne fait rien de plus, y a-t-il un risque de ne pas atteindre les objectifs environnementaux en 2033 ?



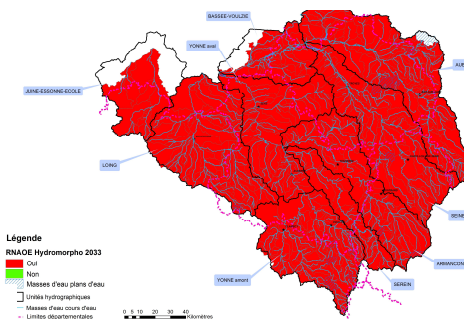
Guider l'action

RNAOE 2033 eaux superficielles Résultats provisoires EDL 2025

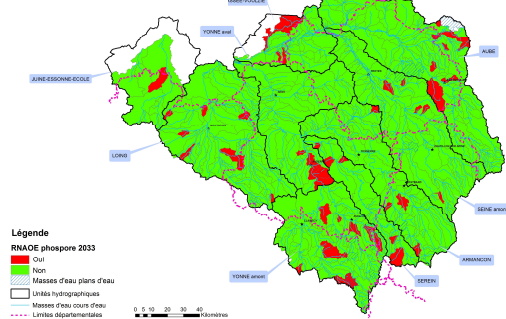
Risque global de non atteinte des objectifs environnementaux



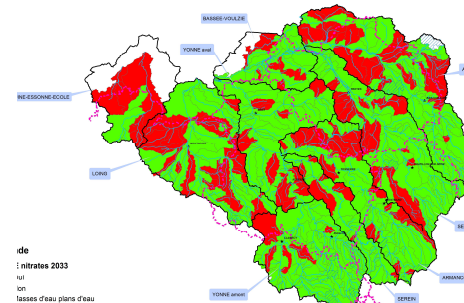
hydromorphologie en 2033



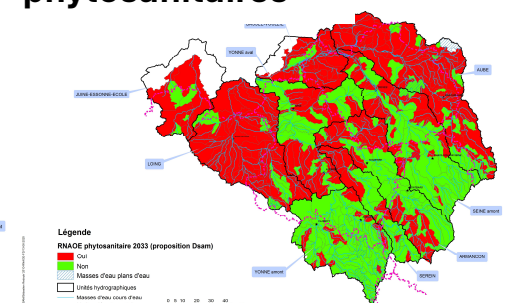
phosphore



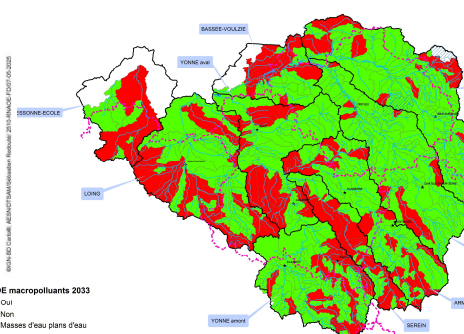
nitrate



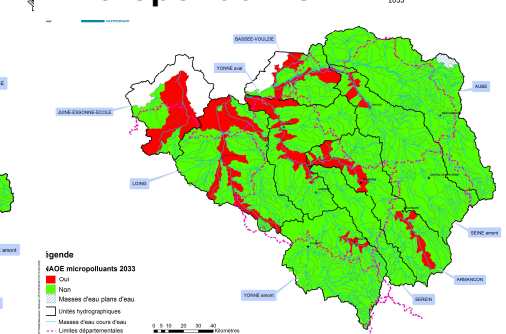
phytosanitaires



macro polluants en 2033



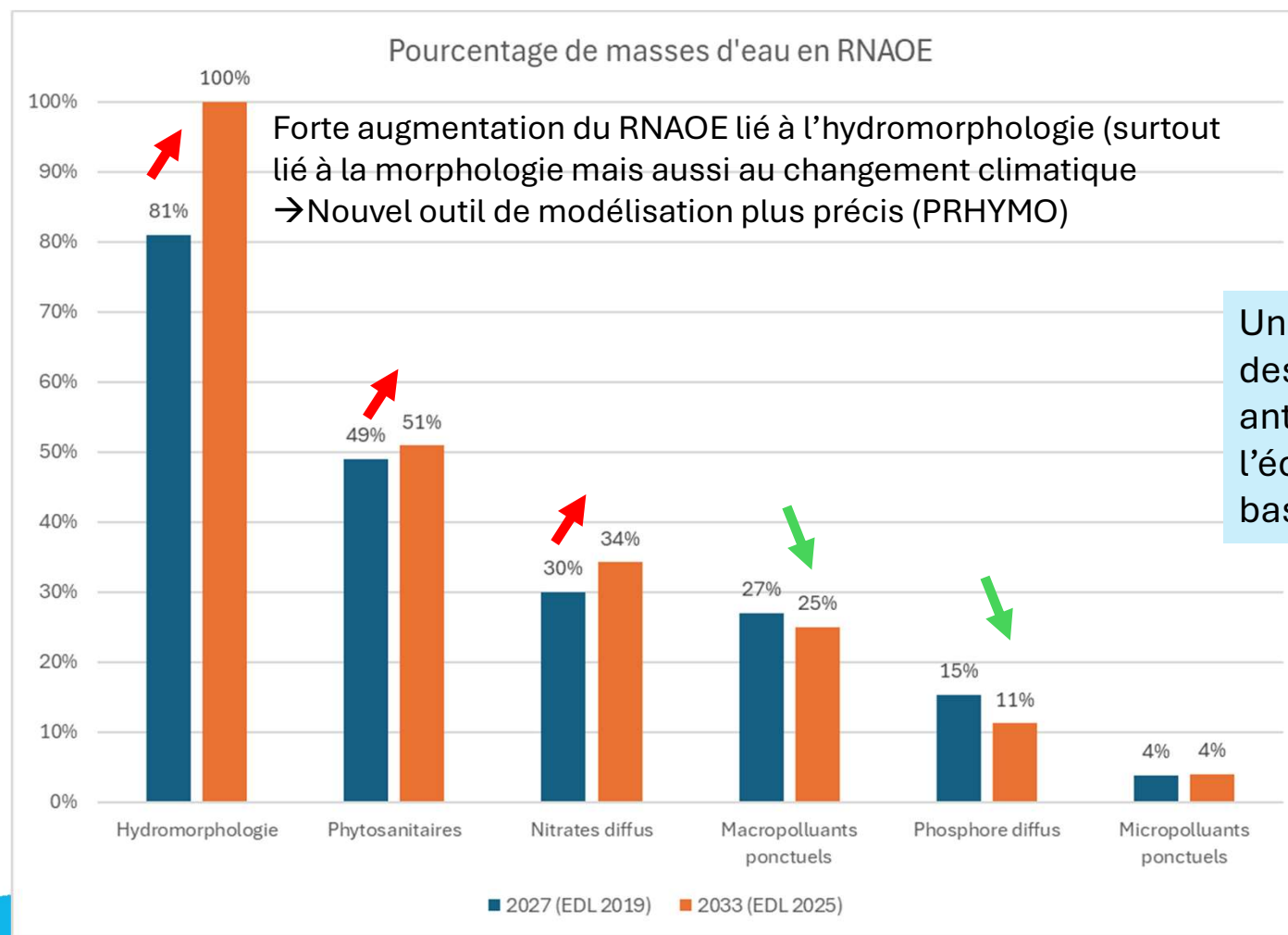
micropolluants



Un RNAOE en 2033 avéré pour 100 % des eaux superficielles
Risques majeurs: hydromorphologie>phytosanitaires nitrates>macropolluants

RNAOE eaux superficielles Seine Amont

Evolutions entre EDL 2019 et EDL 2025 (résultats provisoires)



Forte augmentation du RNAOE lié à l'hydromorphologie (surtout lié à la morphologie mais aussi au changement climatique)
→ Nouvel outil de modélisation plus précis (PRHYMO)

Une augmentation des pressions anthropiques à l'échelle de tout le bassin

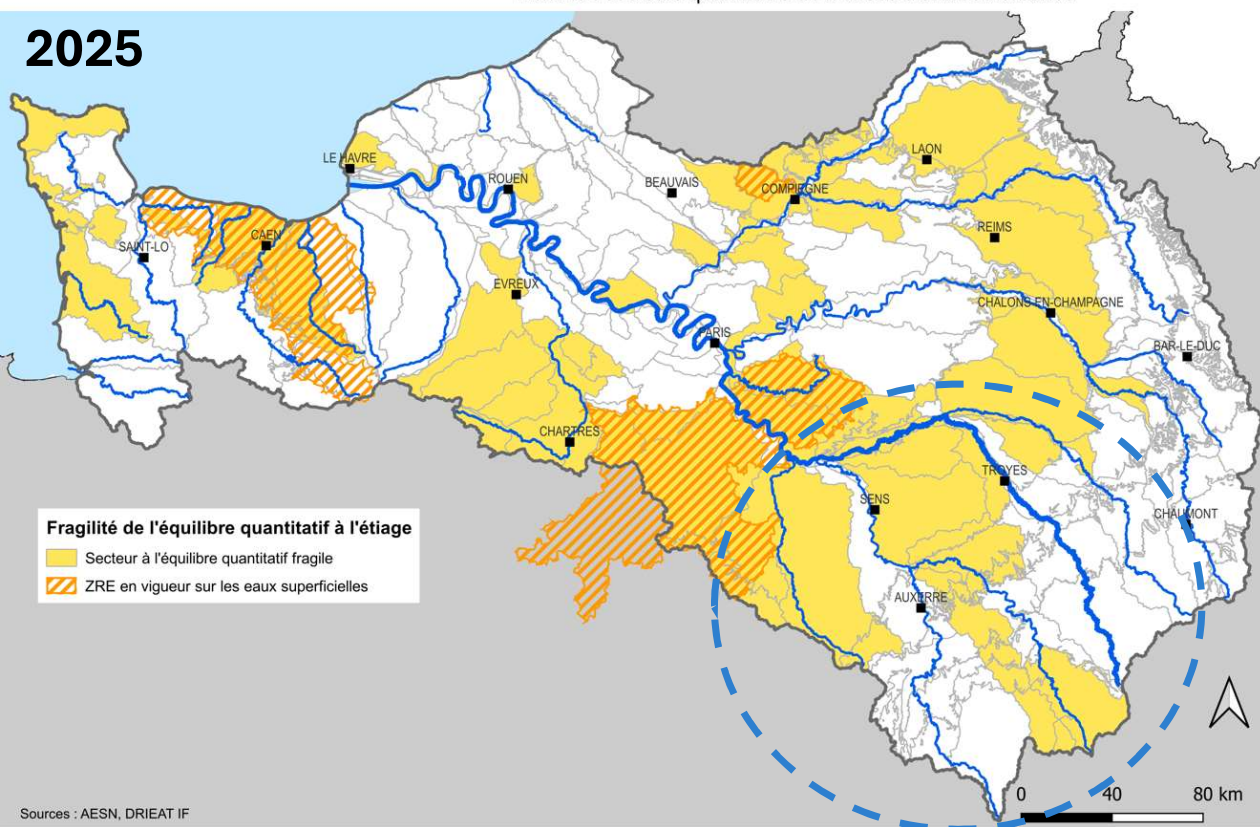
Changement de méthode



Aspects quantitatifs eaux superficielles Résultats EDL 2025 provisoires

Secteurs à l'équilibre quantitatif fragile en étiage et zones de répartition des eaux

Échelle : secteurs quantitatifs de masses d'eau souterraines

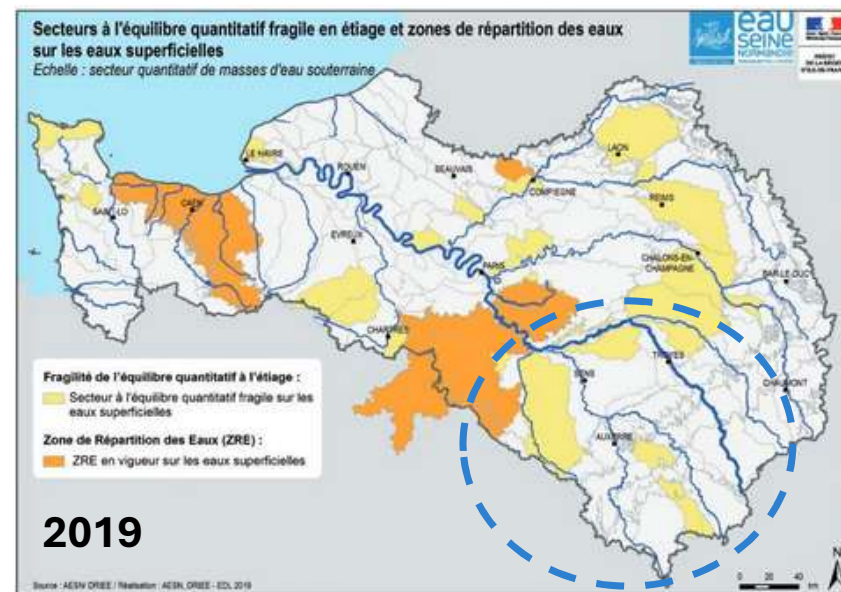


Forum des acteurs de l'eau 2025

ZRE : zone de répartition des eaux - SEQF : secteur en équilibre quantitatif fragile

Augmentation du nombre de masses d'eau en tension quantitative

Extension au périmètre surplombant l'arc crayeux et les alluvions de l'Aube intégralité du bassin du Serein majeure partie du bassin de l'Armançon



ZRE et SEQF sur les eaux superficielles (EDL 2019)

Eaux souterraines



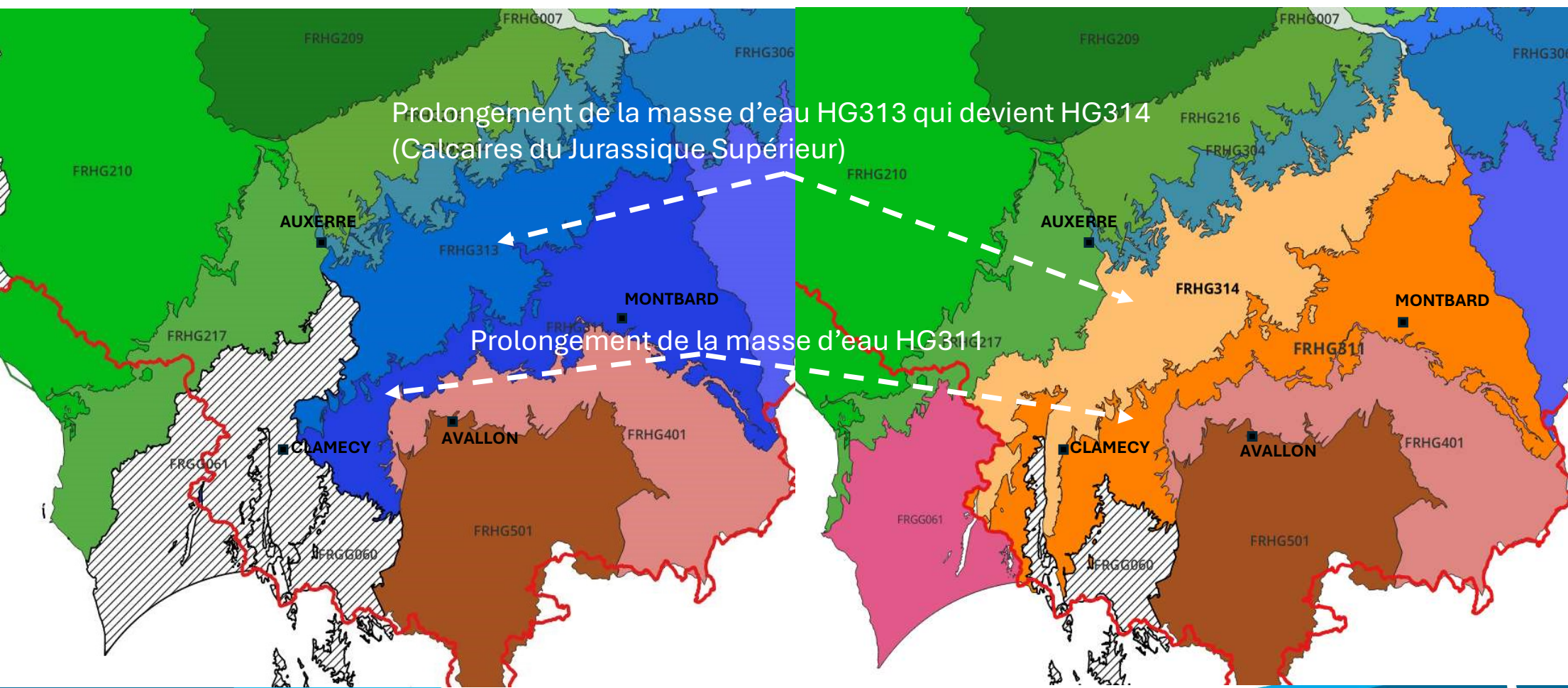
La fosse Dionne (89)

Evolution du référentiel des masses d'eau souterraines

Suite à la révision du référentiel du bassin Loire-Bretagne

EDL 2019 et SDAGE 2022-2027

EDL 2025 et SDAGE 2028-2033



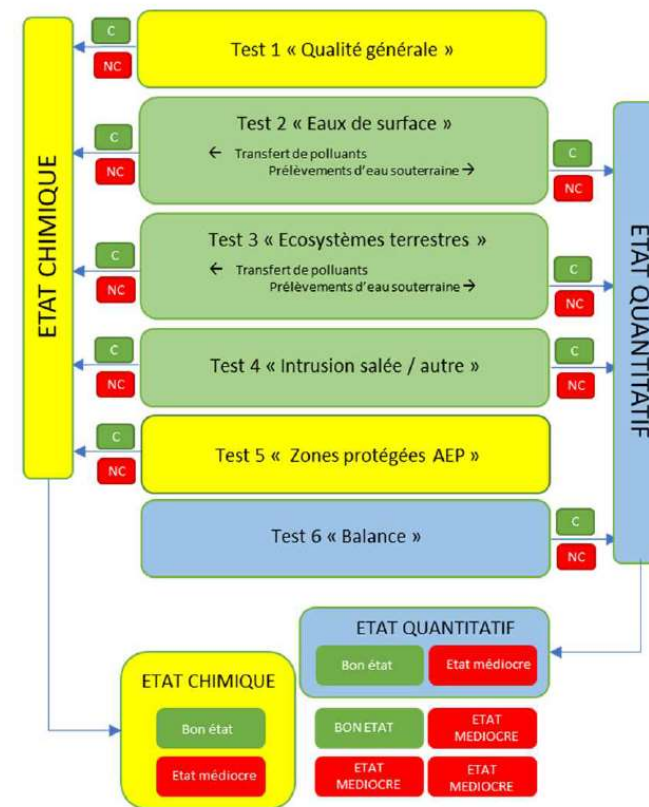
Etat des masses d'eaux souterraines

18 masses d'eau souterraines

- Un ensemble de tests pour déterminer les états chimique et quantitatif
- 1 test négatif → état médiocre

Chroniques des données :

	Eaux souterraines
État chimique	2018-2023
État quantitatif	2019-2021



Etat chimique

Bon/médiocre



Etat quantitatif

Bon/médiocre

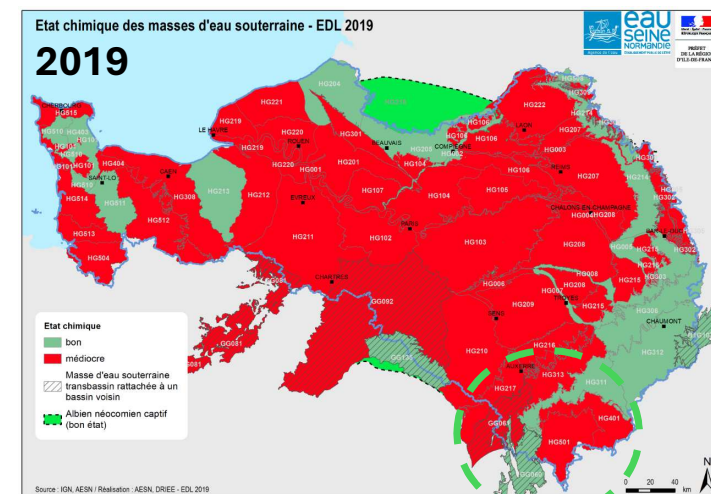
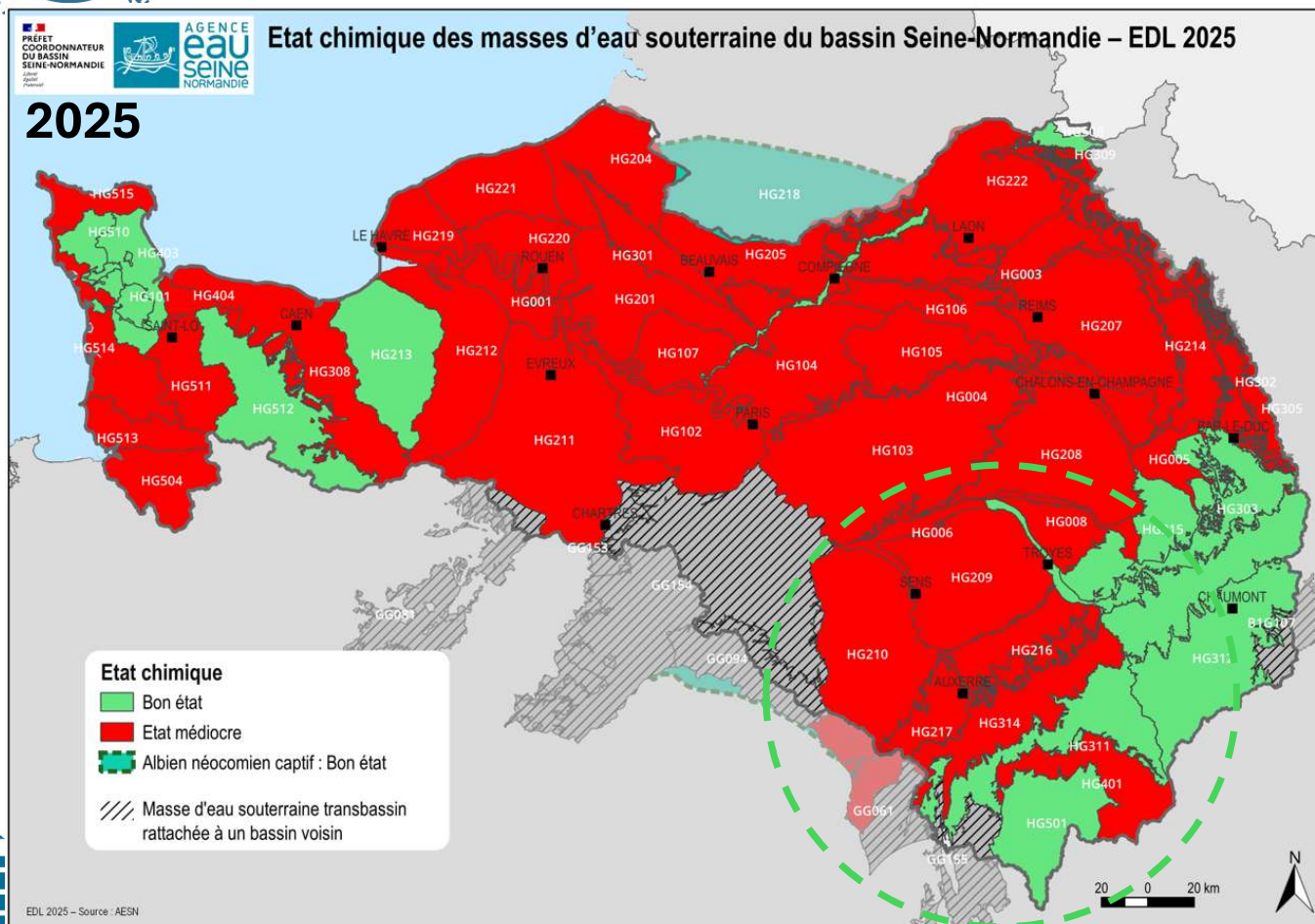


Etats

Pressions

Risques

Etat chimique des masses d'eaux souterraines Résultats EDL 2025 provisoires

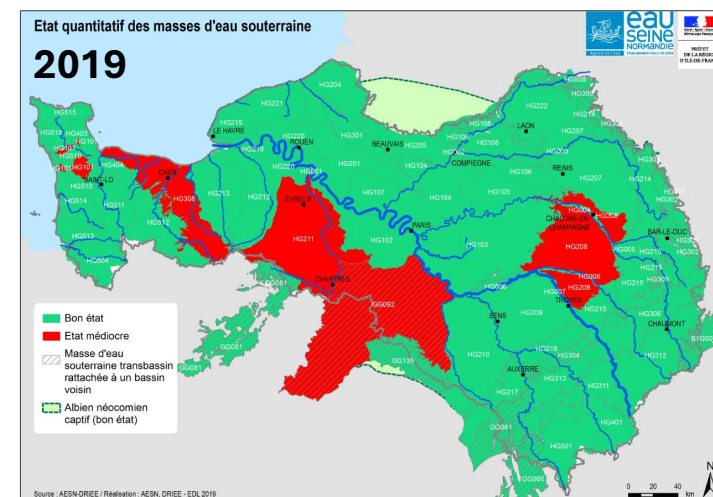
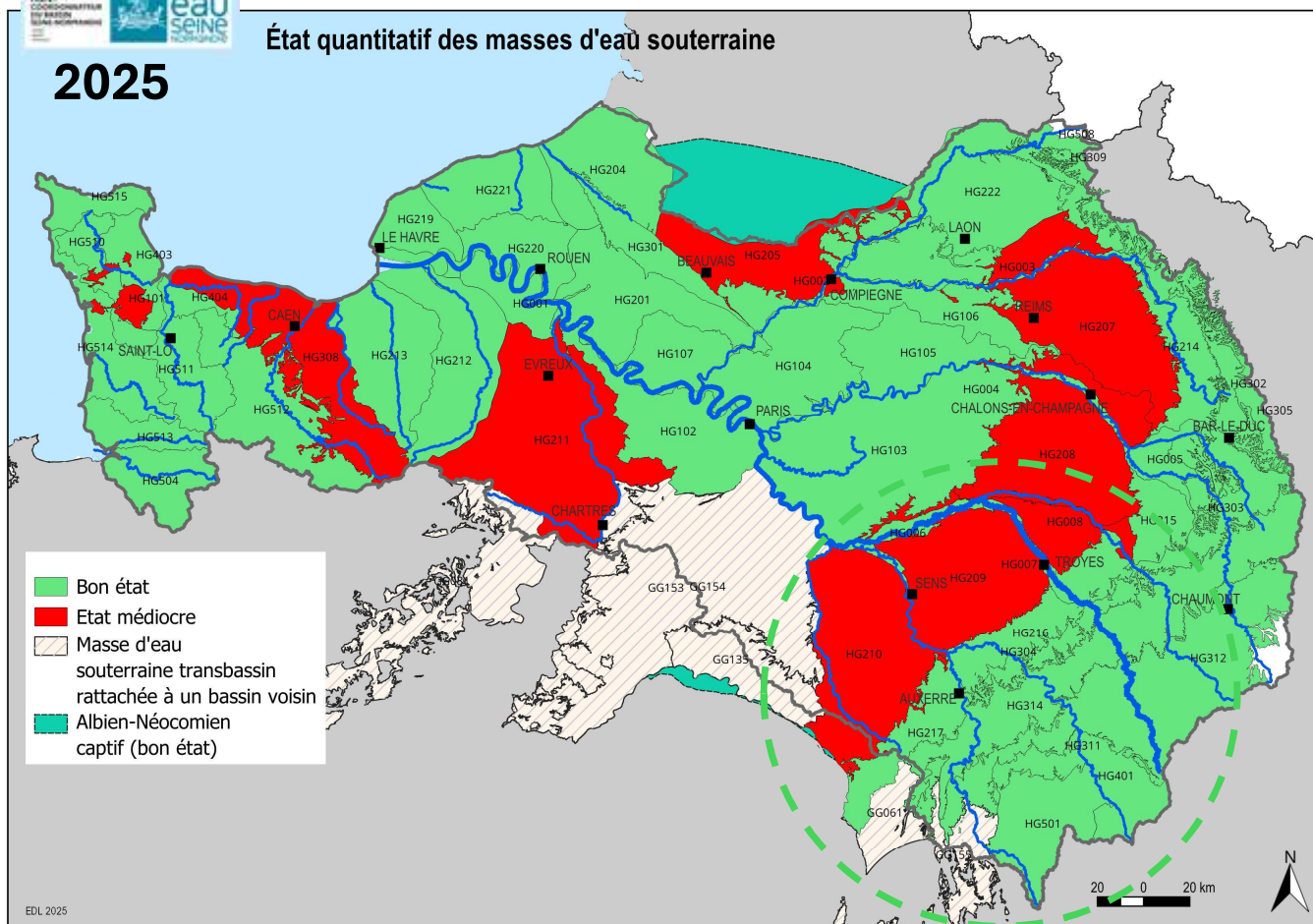


Stabilité de l'état chimique sur Seine
Amont (mais évolutions au niveau des masses d'eau : socle du Morvan,...) 😐

→ 44 % état chimique bon sur 2019 et 2025 Résultat bassin : - 4 %

- *métabolites atrazine (interdite)*
= *nitrate*
+ *chloridazone et chlorothalonil (suivis depuis 2022)*

Etat quantitatif des masses d'eaux souterraines Résultats EDL 2025 provisoires



**Dégradation de l'état quantitatif sur
Seine Amont** 😞

78 % état quantitatif bon sur 2025 contre
94 % en 2019 (- 16 %)

Résultat Bassin : - 9 %

Evaluation des pressions



Les pressions anthropiques évaluées concernent :

- les **macropolluants** d'origine ponctuelle (systèmes d'épuration des collectivités et industries)
- les **micropolluants** d'origine ponctuelle (systèmes d'épuration des collectivités et industries)
- les **produits phytosanitaires** d'origine diffuse à usages agricoles et non agricoles
- les **nitrates** et **phosphore** diffus d'origine agricole
- les **prélèvements** d'eau souterraine et de surface.

→ Fiches méthodes disponibles sur le site de l'agence :

<https://www.eau-seine-normandie.fr/documents-strategiques/Projet-etat-des-lieux-2025>

Evaluation des Risques de Non Atteinte des Objectifs environnementaux (RNAOE)



L'identification d'un risque « RNAOE » tient compte :

- de l'existence d'une pression significative
- de tendances d'évolution des pressions liées ...
 - Aux actions engagées et efficaces (PDM en cours)
 - Au contexte socio-économique (démographie, urbanisation, activités économiques...) et climatique (augmentation des épisodes de sécheresse, épisodes pluvieux extrêmes, thermie des milieux aquatiques)



Si on ne fait rien de plus, y a-t-il un risque de ne pas atteindre les objectifs environnementaux en 2033 ?

 Guider l'action

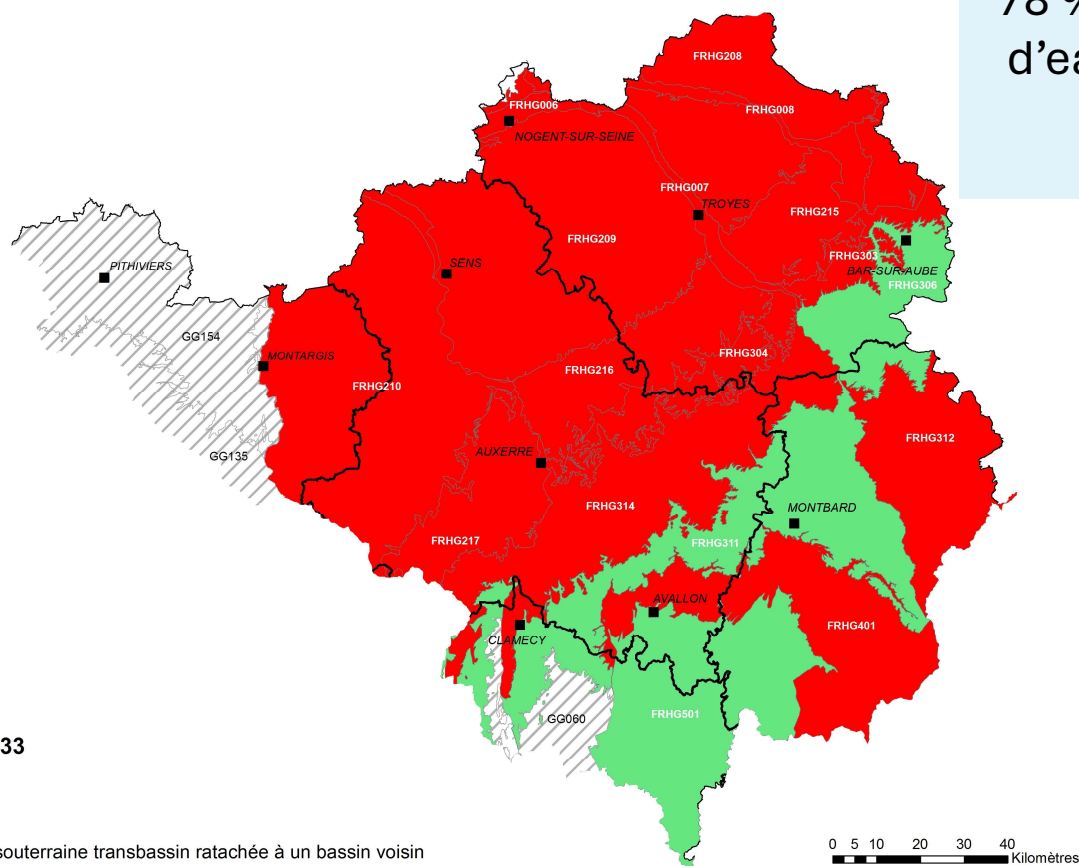


RNAOE 2033 eaux souterraines

Résultats EDL 2025 provisoires



Masses d'eau souterraines
Risque de Non atteinte des objectifs Environnementaux (EDL 2025)
Risque global 2033



Légende

Risque global 2033

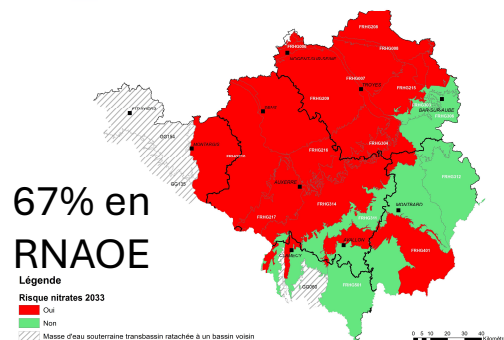
Oui
Non

Masse d'eau souterraine transbassin rattachée à un bassin voisin

Mise à jour le 25/06/2025

78 % des masses
d'eau en RNAOE
2033
(EDL 2025)

Masses d'eau souterraines
Risque de Non atteinte des objectifs Environnementaux (EDL 2025)
Risque nitrates 2033



67% en
RNAOE

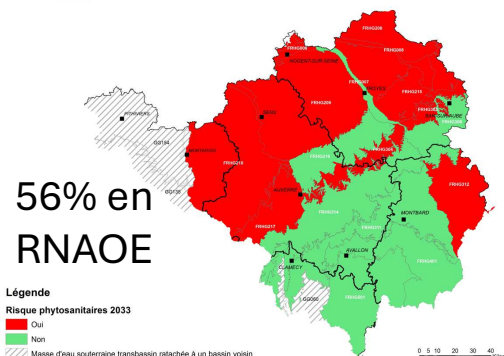
Légende

Risque nitrates 2033

Oui
Non

Masse d'eau souterraine transbassin rattachée à un bassin voisin

Masses d'eau souterraines
Risque de Non atteinte des objectifs Environnementaux (EDL 2025)
Risque phytosanitaires 2033



56% en
RNAOE

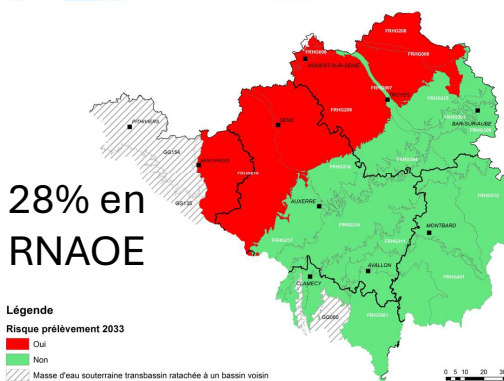
Légende

Risque phytosanitaires 2033

Oui
Non

Masse d'eau souterraine transbassin rattachée à un bassin voisin

Masses d'eau souterraines
Risque de Non atteinte des objectifs Environnementaux (EDL 2025)
Risque prélèvement 2033



28% en
RNAOE

Légende

Risque prélèvement 2033

Oui
Non

Masse d'eau souterraine transbassin rattachée à un bassin voisin

© IGN, BD Carthage, Agence de l'eau Seine-Normandie, REDUTÉ 2014-2025-06-2025

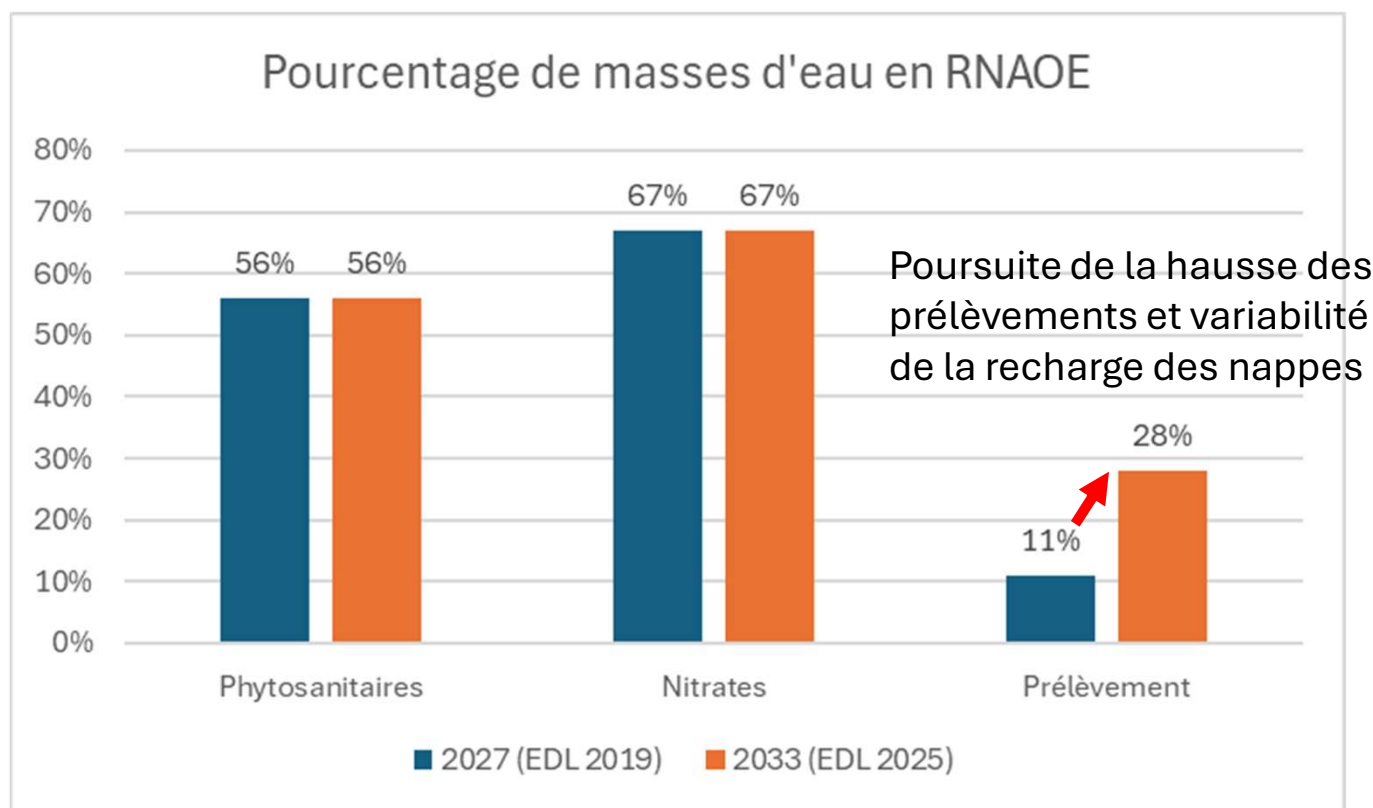
Risque « nitrates »

Risque « phytosanitaires »

Risque « prélèvements »

RNAOE eaux souterraines Seine-Amont

Evolutions entre EDL 2019 et EDL 2025 (résultats provisoires)



Aucune masse d'eau en risque phosphore, macro polluants ou micropolluants ! (EDL 2019 et 2025)

Synthèse des évolutions et % de bon état

Résultats EDL 2025 provisoires

Eaux superficielles cours d'eau

Bon état écologique		Bon état chimique		Equilibre quantitatif	
	32,2 %		51,9 %		

Eaux superficielles plans d'eau

Bon état écologique		Bon état chimique		Equilibre quantitatif	
	11,8 %		64,7 %		

Eaux souterraines

Bon état chimique		Bon état quantitatif	
	44 %		78 %

- ✓ Des résultats contrastés et plutôt moins bons (des pressions qui augmentent)
- ✓ Enjeu gestion quantitative accru
- ✓ Une amélioration de la connaissance de nos masses d'eau et des pressions



Nécessité de poursuivre nos efforts qui s'inscrivent dans un temps long



Premiers messages clés

- Pour atteindre le bon état des masses d'eau à horizon 2033, il est impératif d'éviter les pressions à la source et de massifier les actions correctives et notamment :
 - D'intensifier les travaux de restauration des cours d'eau et zones humides
 - De réduire fortement l'utilisation de produits phytosanitaires et engrais minéraux
 - De rétablir voire de développer les prairies permanentes et les haies
 - D'anticiper les évolutions démographiques, de désimperméabiliser et de collecter les excretas de manière séparative
 - D'engager des actions de sobriété dans tous les usages



Quelle déclinaison opérationnelle sur Seine-Amont ?



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Merci de votre attention



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AGENCE
eau
seine
NORMANDIE



FORUM DES ACTEURS DE L'EAU SEINE-AMONT

L'Amphi à Sens (89)

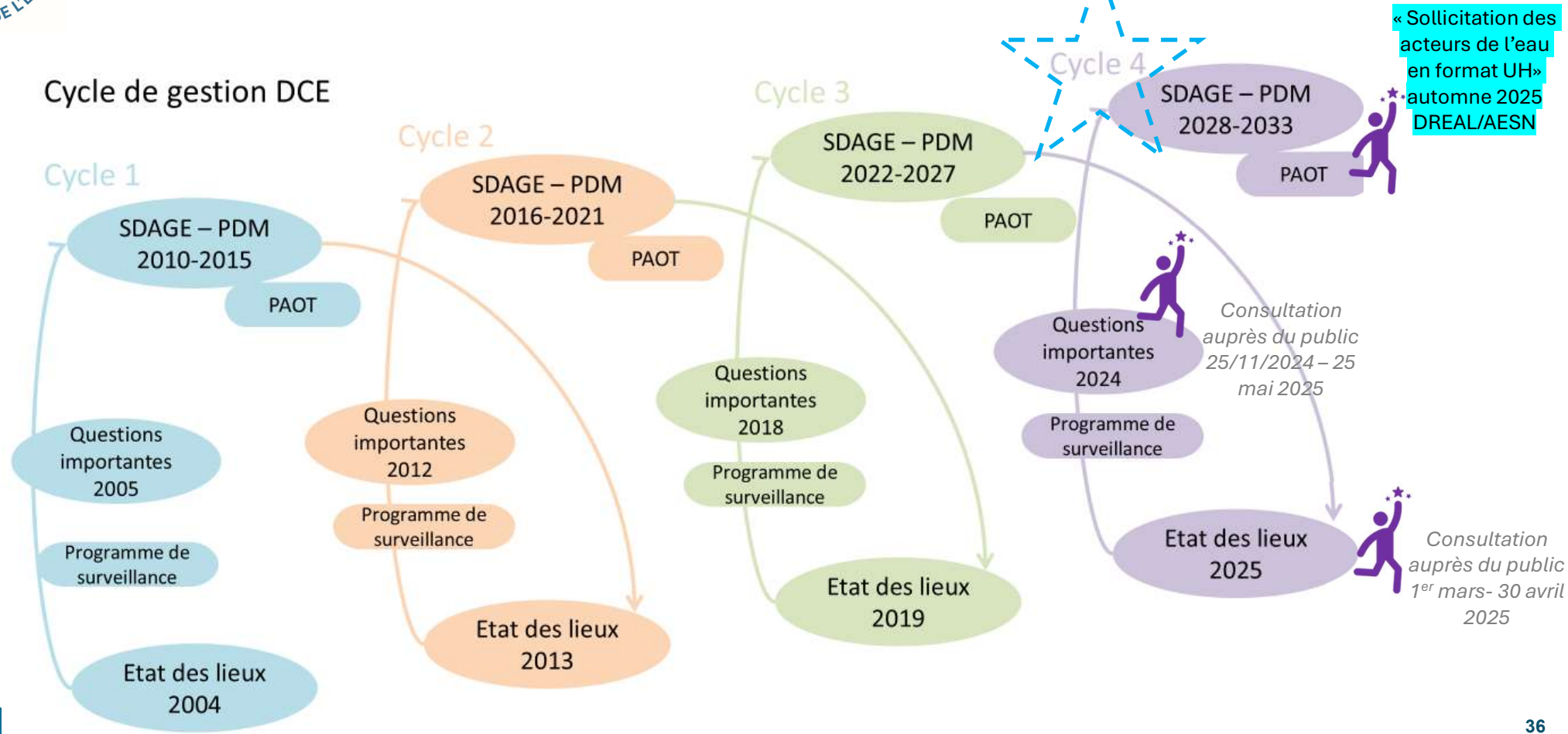
- VENDREDI 20 JUIN 2025 -



Élaboration participative du Programme de mesures du bassin Seine-Normandie 2028-2033

Jeanne MORIZOT, DREAL Bourgogne-Franche-Comté
Nicolas BOUR, DREAL Centre-Val de Loire

Elaboration du PDM 2028-2033



Elaboration du PDM 2028-2033



Le PDM, c'est quoi ?

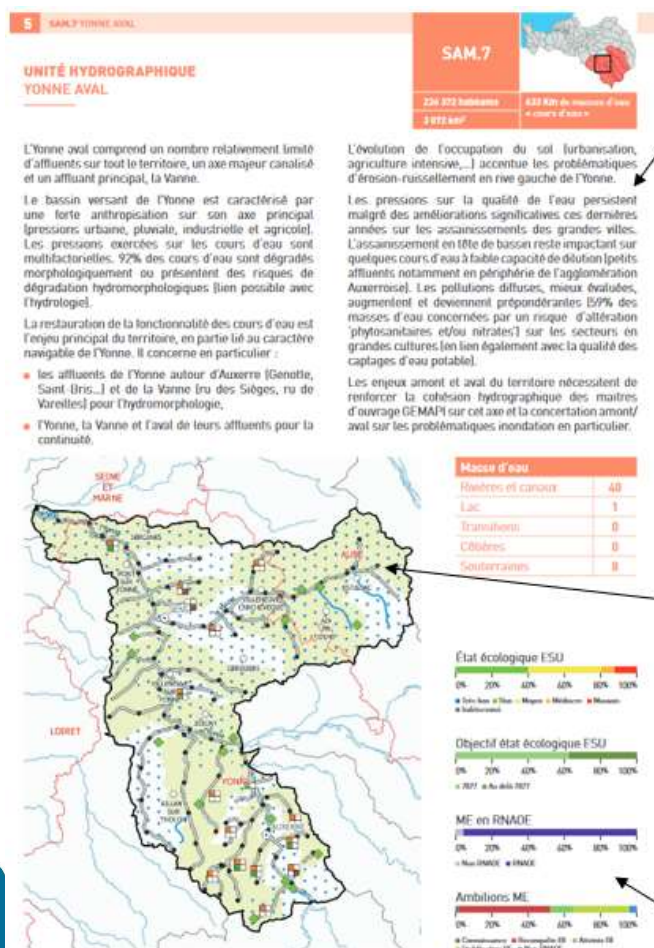


Forum des acteurs de l'eau 2025

- C'est le **volet opérationnel du plan de gestion** du bassin Seine et cours d'eau côtiers normands : le SDAGE fixe les orientations et les objectifs, le **PDM** identifie précisément, par masse d'eau, les mesures nécessaires (actions génériques) **pour réduire ou supprimer les pressions** et ainsi permettre l'atteinte de ces objectifs,
- C'est un **travail de co-construction** des services de l'État, des établissements publics de l'État et des acteurs de l'eau basé sur des éléments communs d'organisation, **dont l'une des bases est l'état des lieux.**

Le programme de mesures, c'est quoi ?

➔ Un volet territorial avec 80 fiches réparties en unité hydrographique dont 7 sur Seine amont



Diagnostic

Carte des principales mesures

Histogrammes

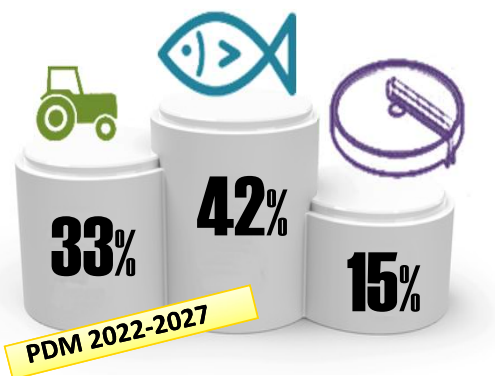
MESURE	NOM DE LA MESURE	ME%	SO
Réduction des pollutions des collectivités			
ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	2	
ASS0301	Réhabilitation d'un réseau dans le cadre de la Directive ERU	2	
ASS0302	Réhabilitation d'un réseau hors Directive ERU	8	
ASS0401	Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU	4	
ASS0402	Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP Hors Directive ERU	2	
ASS0502	Équipement d'une STEP Hors Directive ERU	24	
ASS1201	Assainissement - Mesures complémentaires	2	
Réduction des pollutions des industries			
IND12	Mesures de réduction des substances dangereuses	4	
IND13	Mesures de réduction de pollution hors substances dangereuses	2	
Réduction des pollutions agricoles			
AGR0101	Agriculture - Etude globale et schéma directeur	4	
AGR0201	Limitation des transferts de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	4	
AGR0301	Limitation des apports de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	8	
AGR0302	Limitation des apports de fertilisants au-delà de la Directive nitrates	33	
AGR0303	Limitation des apports de pesticides	57	
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes à faible utilisation d'intrants	51	
AGR0503	Elaboration d'un programme d'action AAC	12	
Protection et restauration des milieux			
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau	73	
MIA03	Mesures de restauration de la continuité écologique	53	
MIA0401	Réduction de l'impact d'un plan d'eau sur une autre masse d'eau	4	
MIA14	Mesures de gestion des zones humides	10	
Gestion de la ressource en eau			
RES0101	Ressource - Etude globale et schéma directeur	2	
RES02	Mesures d'économie d'eau dans les secteurs agricole, domestique, industriel et artisanal	41	
RES03	Mettre en place des règles de partage de la ressource	4	

Tableau des mesures



Le programme de mesures, c'est quoi ?

➔ Des mesures en cohérence avec les pressions identifiées dans l'état des lieux (EDL) sur l'ensemble des thématiques de la DCE



- **Hydromorphologie :**

Intégration du plan de priorisation de la continuité apaisée
Renaturation, restauration, entretien des milieux

- **Agriculture :**

Respect réglementation sur la gestion des intrants
Protection renforcée des captages prioritaires
Érosion, ruissellement, risques eutrophisation marine

- **Assainissement et industrie :**

Intervention sur les stations, les réseaux, la gestion du pluvial, enjeu microbiologie
Réduction à la source des substances (rejets ponctuels, objectif bassin)

- **Ressource :**

Économie d'eau et mesures de gestion

- **Gouvernance :**

Structure de gestion locale (SAGE notamment)

Forum des acteurs de l'eau 2025



6,2 Mds

PDM 2022-2027

Élaboration du PDM 2028-2033

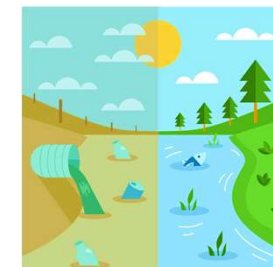
- Une réflexion à partir des résultats de l'état des lieux qui identifie les états des masses d'eau, les pressions significatives et à risque (RNAOE) pour le prochain cycle

1. **Macropolluants**
2. **Micropolluants**
3. **Hydromorphologie**
4. **Pressions agricoles diffuses**
5. **Prélèvement**



Impact sur l'état de
la masse d'eau ?

Projection des pressions sur
le prochain cycle → risque
(RNAOE) ?



1 pression significative à risque pour l'atteinte des objectifs de bon état pour une masse d'eau (état des lieux 2025) = 1 mesure

Elaboration du PDM 2028-2033

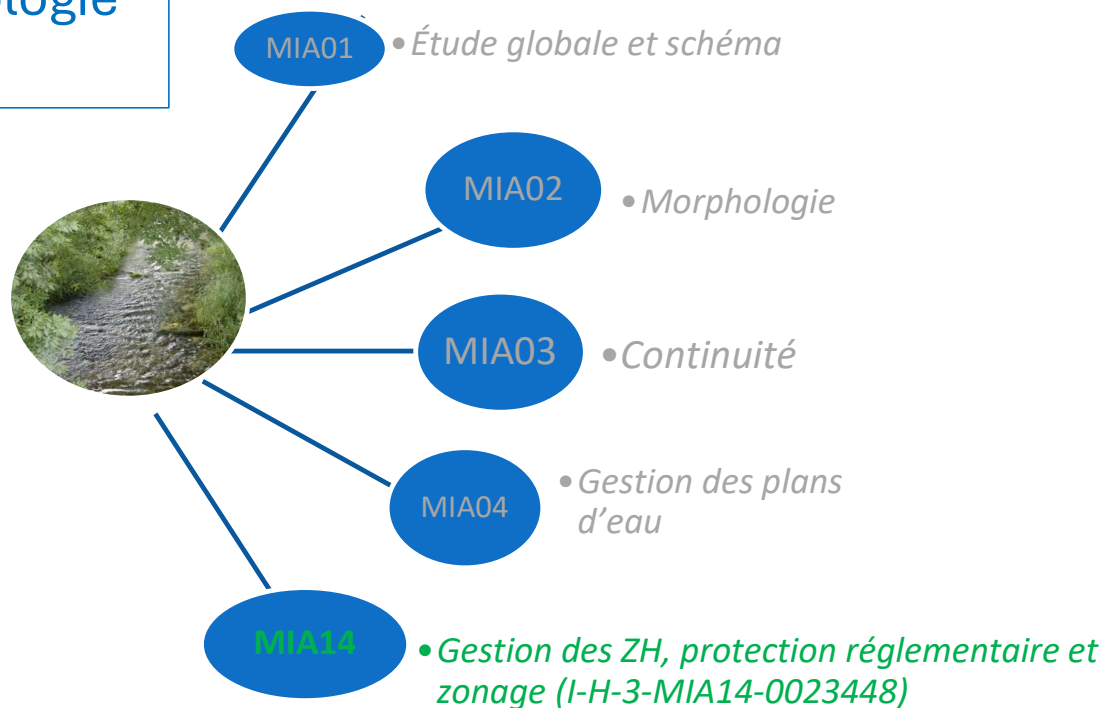
➡ Comment le programme de mesures est-il construit ? Des pressions aux mesures.

Exemple d'un risque en hydromorphologie sur une masse d'eau du Loing

Domaines de la DCE:

- Milieux aquatiques,
- Agriculture,
- Assainissement,
- Industrie & artisanat,
- Ressource,
- Gouvernance

Milieux
aquatiques
(MIA)



- ❑ H-3-MIA0602-0318884 – « Accompagnement amont, instruction et contrôle des travaux de reconnexion d'un bras du Vernisson à Cortrat (FRHR80-F4218000) » – Pilote : DDT 45

Elaboration du PDM 2028-2033



Les grandes étapes de construction du PDM 28-33

Consultation des acteurs
techniques de l'eau

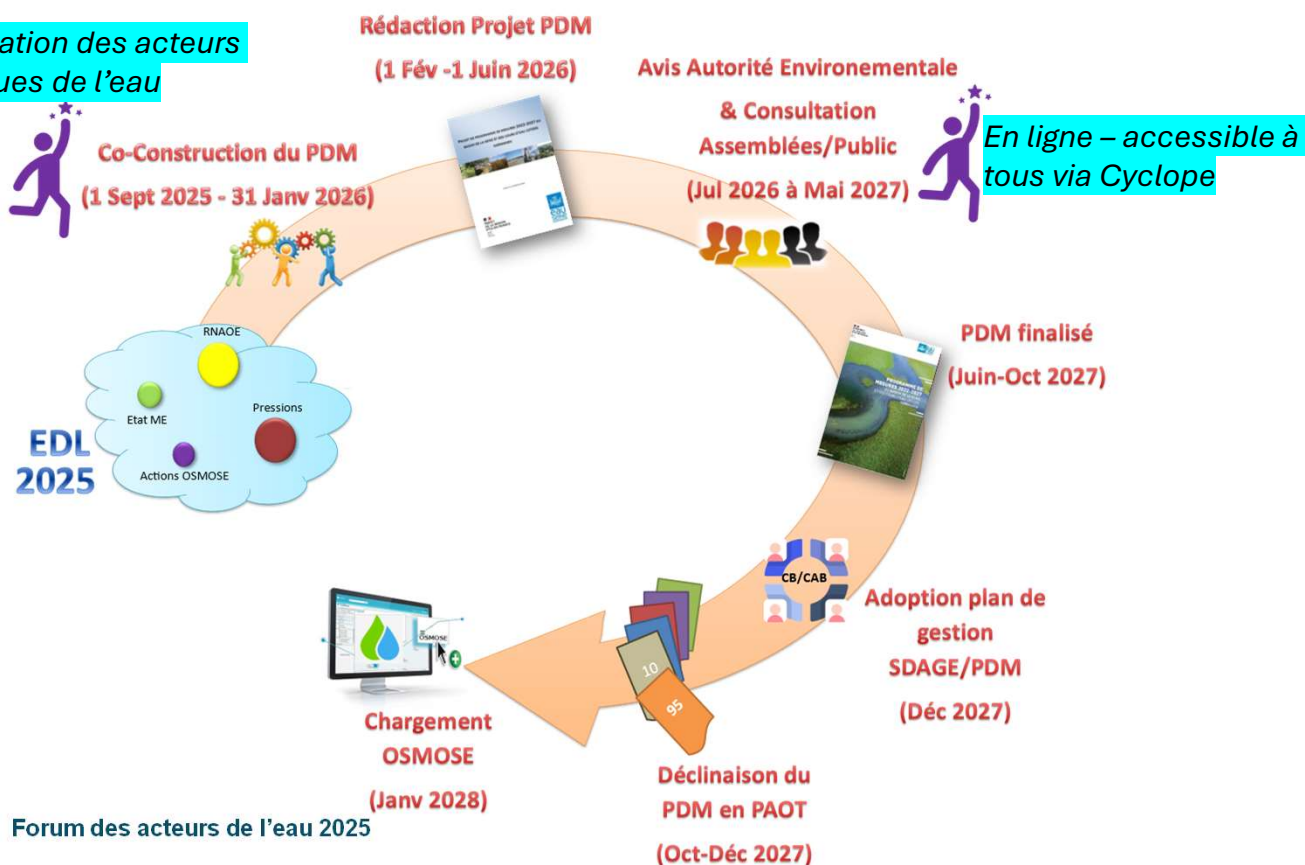
[RNAOE et Pression
significative/masse
d'eau]



[Mesures*masse d'eau]



[Actions*masse d'eau]



Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN)

Cyclope : outil dédié aux données de EDL et du PDM



↳ <https://cyclope.lesagencesdeleau.fr>

- Où est ma ME ?
- Quelles pressions ?
- Quels états des ME ?
- Quelles mesures ?
- Quelles actions ?

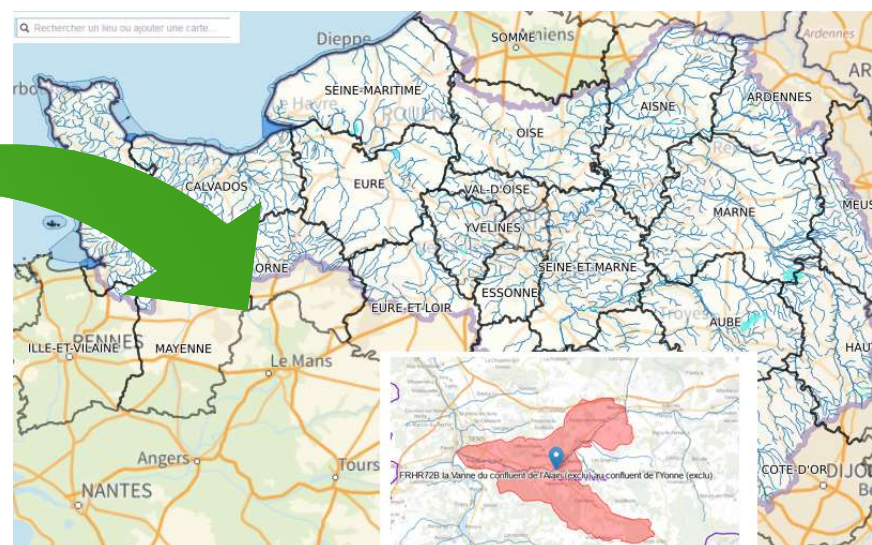


Des données disponibles pour chaque bassin

Choix du bassin

- Bassin Adour Garonne
- Bassin Artois-Picardie
- Bassin de Corse
- Bassin Loire Bretagne
- Bassin Rhin Meuse
- Bassin Rhône Méditerranée
- Bassin Seine Normandie

ACCÉDER AUX DONNÉES



État

État écologique

Valeur Adoptée Cycle 2022-2027	Valeur Dépôt d'avis interne Cycle 2028-2033	Valeur Traitement interne Cycle 2028-2033	Valeur Consolidée Cycle 2028-2033
Bon	Bon	Bon	Bon
Valeur Dépôt d'avis externe Cycle 2028-2033	Valeur Traitement externe Cycle 2028-2033	Pression	
Bon	Bon	Pression Hydromorphologie	



Merci de votre attention



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AGENCE
eau
seine
NORMANDIE



FORUM DES ACTEURS DE L'EAU SEINE-AMONT

L'Amphi à Sens (89)

- VENDREDI 20 JUIN 2025 -



Les zones humides : mieux les connaître pour mieux les protéger

Table ronde :

« Connaître pour mieux préserver les zones humides par la planification urbaine »

Introduction

Simon BEZAIN, chargé d'opérations Biodiversité, AESN

Forum des acteurs de l'eau 2025

46



Quelques définitions : milieux humides ou zones humides ?

Milieux humides

En France, un milieu humide est une portion du territoire, naturelle ou artificielle, caractérisée par la présence de l'eau. Un milieu humide peut être ou avoir été en eau, inondé ou gorgé d'eau de façon permanente ou temporaire. L'eau peut y être stagnante ou courante, douce, salée ou saumâtre." Du littoral au sommet des montagnes, les milieux humides sont présents sur l'ensemble du territoire français, en métropole avec les lagunes, estuaires, étangs, prairies et forêts humides, marais, tourbières, etc. ainsi que dans les outre-mer, avec les mangroves entre autres

Zones humides

Article L.211-1 du code de l'environnement : « On entend par zone humide les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année



Cartographie nationale des milieux humides-
Patrinat

Arrêté du 24 juin 2008 (modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009) précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

Les critères de définition des zones humides

Arrêté du 24 juin 2008 (modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009) précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

Critère botanique

Habitat

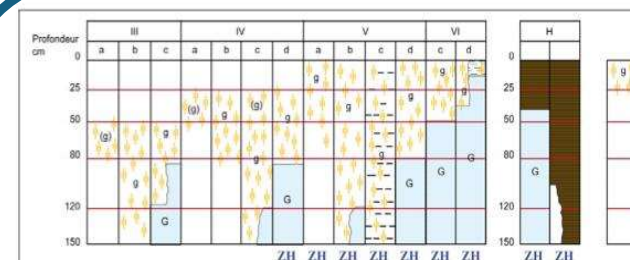


Flore



OU

Critère pédologique



Les fonctions des zones humides

Fonction hydrologique

Les milieux humides constituent de véritables éponges à l'échelle du bassin versant.

Fonction écologique

Les milieux humides sont des écosystèmes très diversifiés et productifs.

Fonction climatique

Les milieux humides contribuent à la production d'oxygène, au stockage du carbone et à l'instauration d'un microclimat local.

Fonction épuratrice

Un rôle d'épuration de l'eau par leur capacité de rétention et des phénomènes biogéochimiques.



Forum des acteurs de l'eau 2025



Les services rendus par les zones humides

- Régulation naturelle des inondations
- Amélioration de la qualité de l'eau
- Diminution de l'érosion
- Soutien des cours d'eau en période d'étiage
- Maintien d'une biodiversité importante
- Réduction des émissions de CO₂ et de CO (stockage carbone tourbières)
- Développement économique
- Développement socio-culturel

Il coûte 5 fois moins cher de protéger les zones humides que de compenser la perte des services qu'elles nous rendent gratuitement (Commissariat général au développement durable 2011)

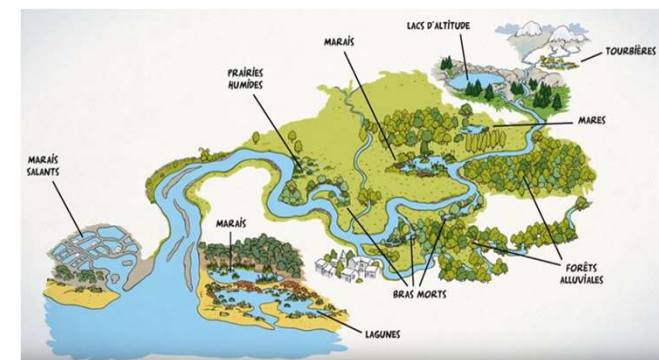
Les milieux humides de la Bassée peuvent dénitrifier 1500 tonnes de nitrates par an (source « Fonctionnement du territoire Bassée », E. Fustec et al., UMR Sisyphe, UMP, 2002 ; étude réalisée dans le cadre du PIREN Seine)

Les milieux humides de la Bassée peuvent stocker 95 millions de m³ en cas d'inondations (SAFEGE 2004)

1m² de zone humide peut stocker entre 500 litres et 1m³ d'eau (Convention Ramsar, 1971)

50 % des oiseaux et 30 % des espèces végétales remarquables et menacées dépendent des milieux humides (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, 2012)

Les zones humides peuvent ainsi retenir jusqu'à 86 % de l'azote organique, 84 % du phosphore total, 78 % de l'azote ammoniacal, 64 % du carbone organique et plus de 90 % des matières en suspension (Ministère du Développement durable Laboratoire LADYSS du CNRS)



extrait de *Zones humides, zones utiles* - AERMC, 2016



Vœux du comité de bassin du 3 avril 2025

Le comité de bassin Seine-Normandie, réuni en séance plénière le 3 avril 2025, a débattu des enjeux liés à la préservation et à la restauration des milieux humides sur le bassin Seine Normandie, de l'enjeu de connaissance de ces milieux humides, **en particulier des zones humides telles que définies par la réglementation, et de leur intégration dans les documents d'aménagement et d'urbanisme.**

[...]

Constate l'enjeu à accélérer les inventaires de zones humides effectives sur le bassin Seine-Normandie, au sens de l'article R.211-108 du code de l'environnement et de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

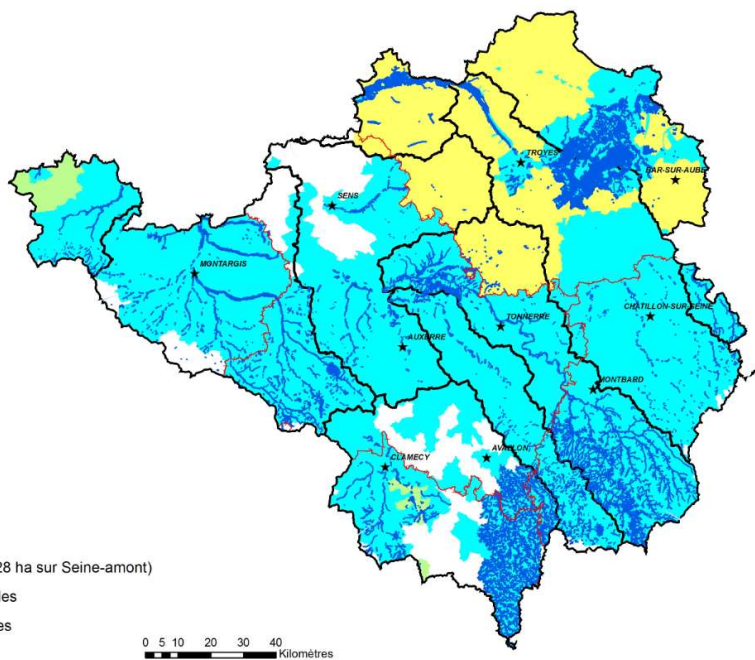
Souhaite que ces inventaires soient réalisés sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie d'ici 2030 et en priorité sur les territoires couverts par un schéma d'aménagement et de gestion des eaux ou connaissant des pressions importantes sur leurs zones humides.

Demande aux collectivités concernées d'intégrer de manière adaptée **les zones humides effectives ainsi délimitées dans les documents d'aménagement et d'urbanisme** relevant de leurs compétences respectives, en particulier dans les règlements des **schémas d'aménagement et de gestion des eaux.**

Inventaires des zones humides sur le bassin Seine-Amont : état d'avancement

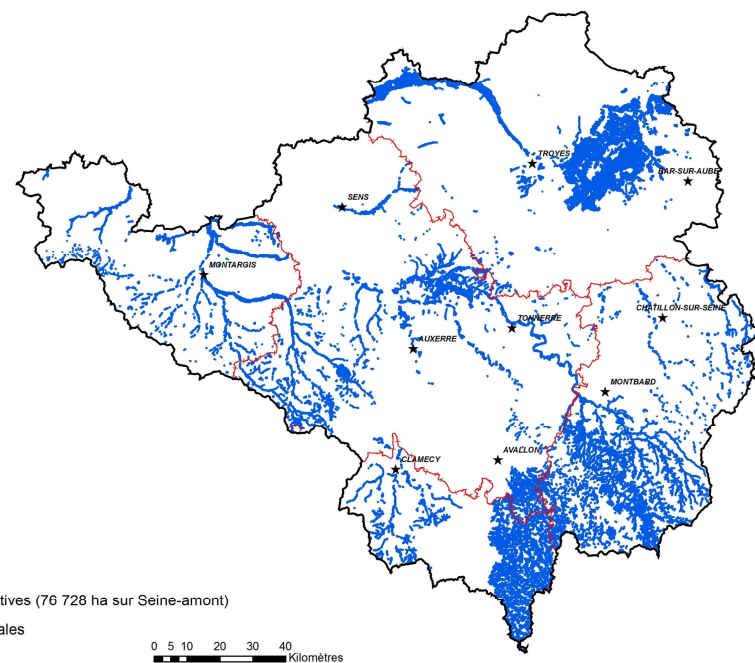
Etat d'avancement des inventaires zones humides sur le bassin Seine-amont

Répartition des zones humides effectives sur le bassin Seine-amont



➤ **Couverture du bassin Seine-amont 73 % du territoire couvert par des inventaires réalisés**

© ONA BD Carthage, AEST/OTSA/MS/Seigneurie Redouté/ 25 16 20103-06-2025



Surface de zones humides effectives sur le territoire Seine amont :

➤ **76 728 ha (soit 3,4 % de la surface du territoire et 4,5 % par rapport à la part du territoire couvert par une zone d'étude)**

Un guide pour encadrer les démarches d'inventaire et un accompagnement technique



Avant le lancement d'une
étude, prendre contact avec
l'Agence de l'eau

Contacter le FMA : Amélie
Denglos, ADenglos@forum-marais-atl.com



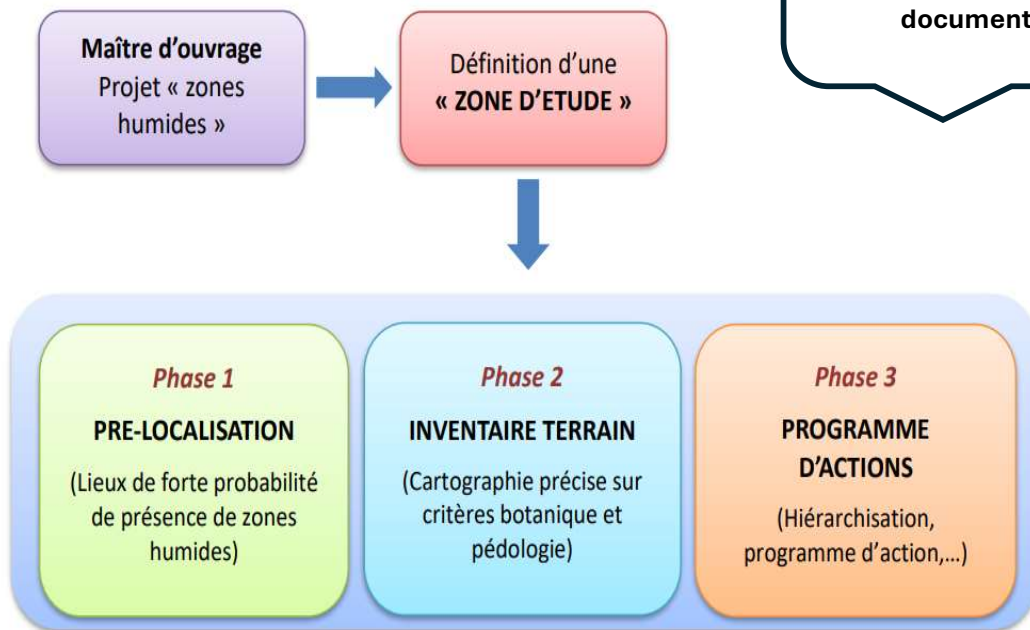
- pour la rédaction du cahier des charges,
- pour un appui technique durant les phases de l'étude,
- pour une prévalidation des données
- et finalement pour vérifier au final la conformité des données

Pour accéder au guide

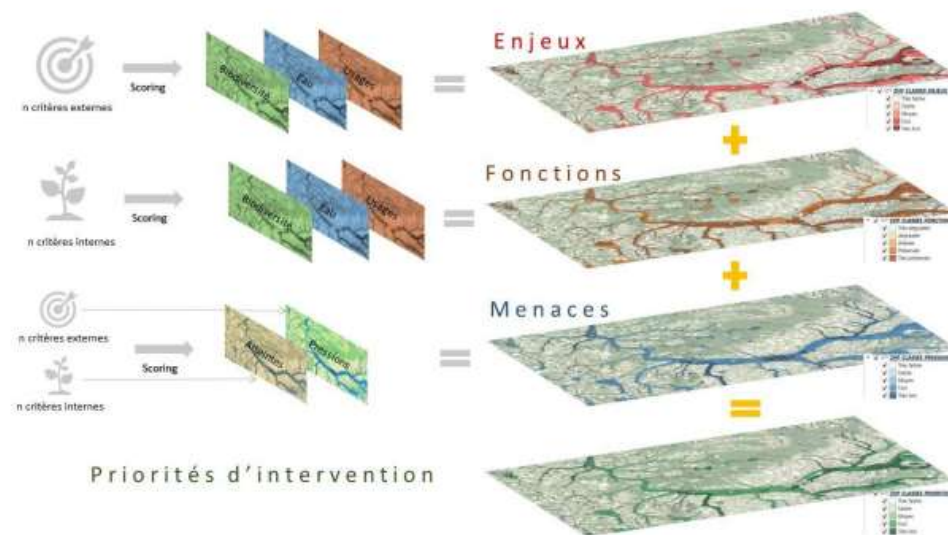
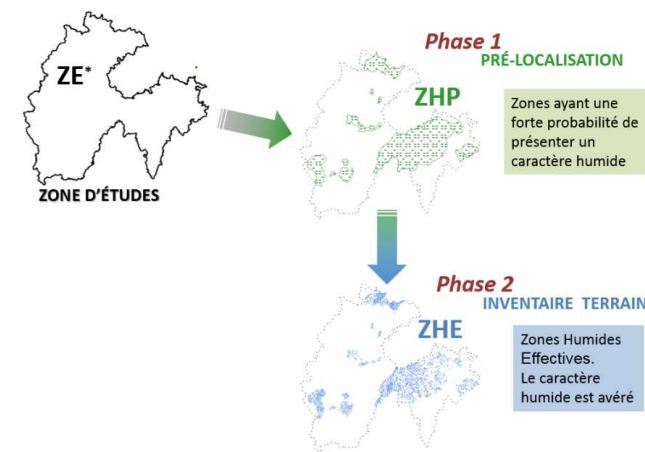
<https://www.eau-seine-normandie.fr/actualites/guide-pour-la-prelocalisation-des-zones-humides>

Phasage de la démarche

❖ 3 phases opérationnelles:



L'échelle d'exploitation préférentielle pour cette cartographie est le 1/5 000ème (jusqu'à 1/10 000ème) permettant son intégration dans les documents d'urbanisme



Forum des Marais Atlantiques, 2022



Une démarche technique et scientifique mais aussi un projet de territoire :

Une réflexion stratégique pour la protection et la gestion des zones humides du territoire :

- Des choix, des priorités d'intervention et des outils adaptés aux acteurs et aux enjeux du territoire
- Une planification financière et temporelle des actions à mettre en œuvre
- Une concertation locale avec les acteurs du territoire afin de :
 - Sensibiliser la population, les acteurs du territoire, les services techniques et les élus des collectivités locales concernées
 - Partager les résultats
 - Faciliter la prise de décision par la suite
 - Impliquer tous les acteurs concernés dans la mise en œuvre du programme d'actions



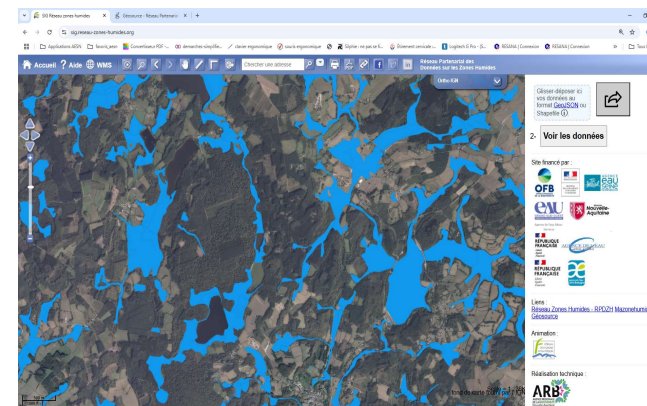
Un enjeu de capitalisation et de diffusion de l'information

Un outil de saisie et de cartographie des données d'inventaire des zones humides



Une diffusion via le **Réseau Partenarial des Données Zones Humides** (RPDZH)

<https://sig.reseau-zones-humides.org/>



A venir en 2026 : la Plateforme **Unifiée** de données sur les Milieux Humides (PLUMH)

Forum des acteurs de l'eau 2025



Les zones humides : mieux les connaître pour mieux les protéger

Table ronde :

« Connaitre pour mieux préserver les zones humides par la planification urbaine »

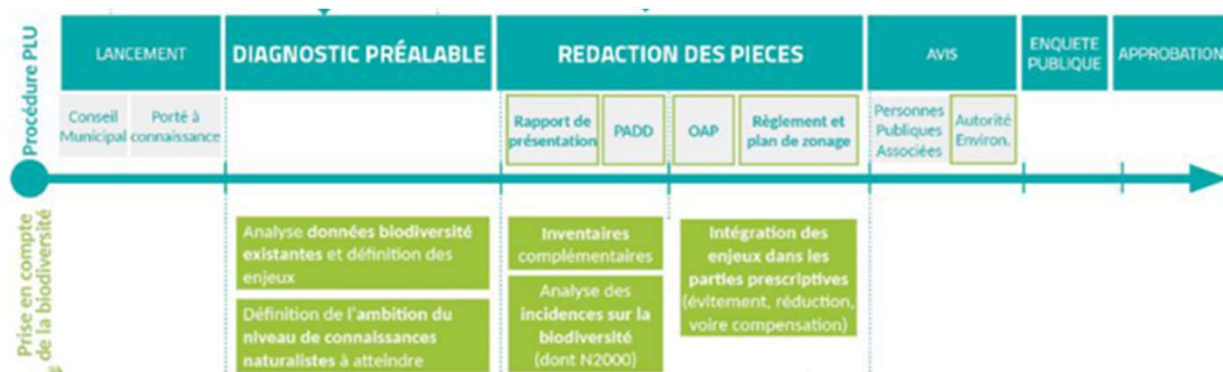
Forum des acteurs de l'eau 2025





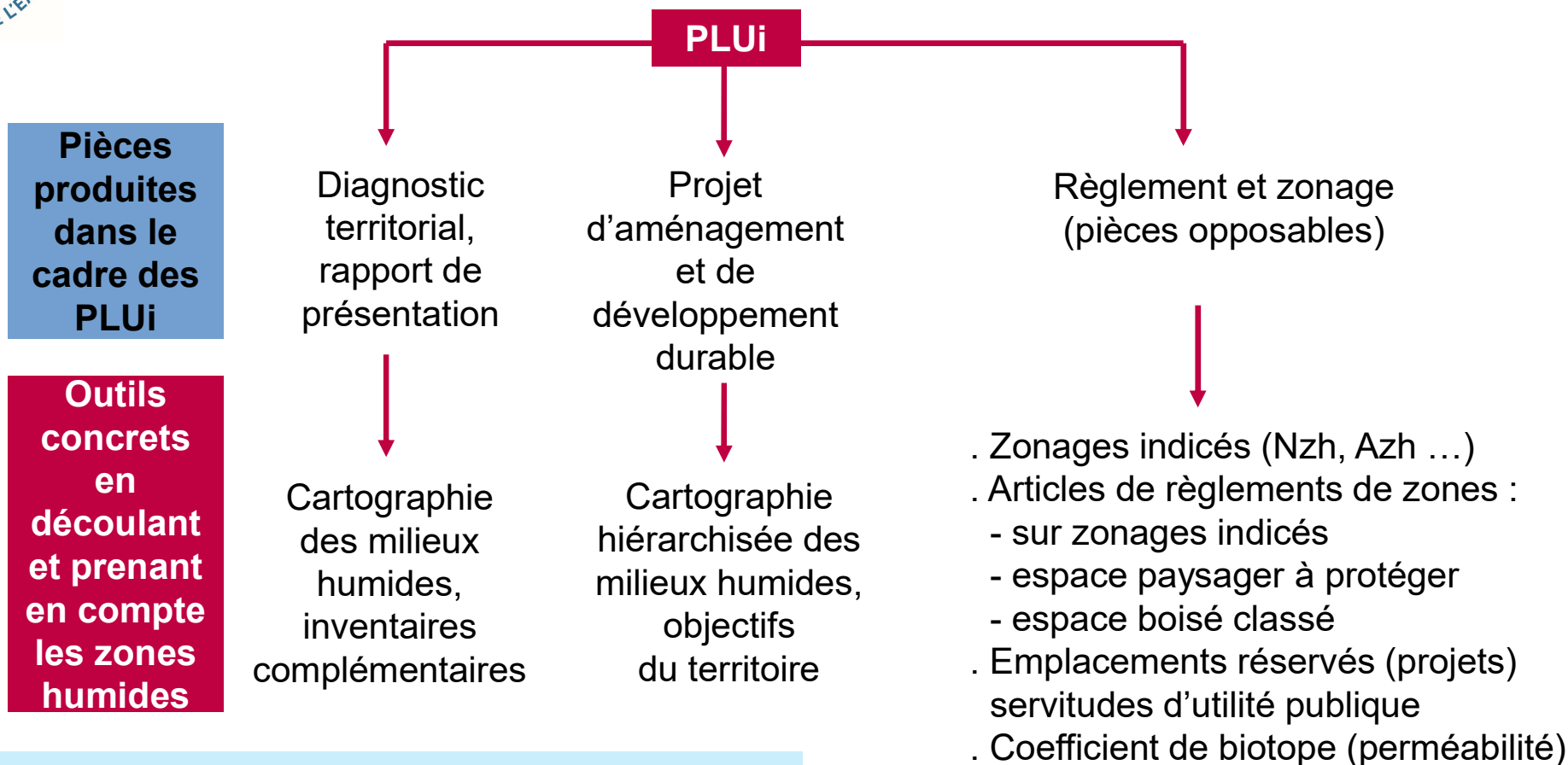
Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté

- Bancarisation et diffusion des données MH,
- Ressources documentaires, cahiers des charges type...
- Hiérarchisation des milieux humides
- Accompagnement à la gestion de ces milieux



- **Cédric FOUTEL**, chargé de projets
cedric.foutel@cen-bourgogne.fr
- **Clément BASTIN**, Coordinateur du Pôle Milieux humides
clement.bastin@cen-bourgogne.fr
www.cen-bourgogne.fr

Prise en compte des zones humides dans les PLUi

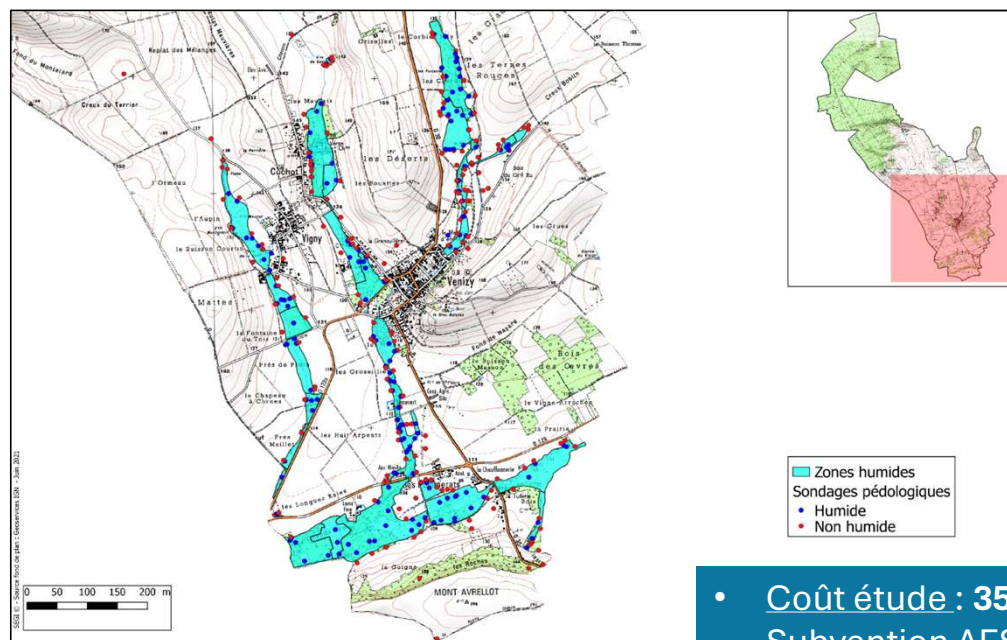
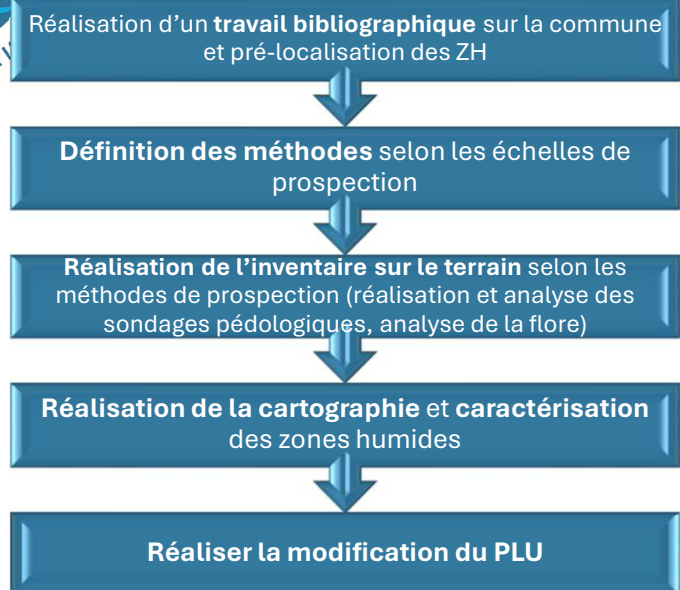


Pascal PERRICHET-PECHINEZ, chef du bureau
planification à la DDT21

Patrice BAILLET – élu à la Commission Locale de l'Eau de l'Armançon et Président de l'EPAGE de l'Armançon

- Approbation du **SAGE révisé** en juin 2024
 - **Article 10** – SAGE Armançon
 - Protection de toutes les zones humides > 20 m²
 - Compensation de 200 % sur la même masse d'eau de ce qui n'a pu être évité ou réduit
 - Sinon compensation de 300 % sur le BV de l'Armançon
- Rencontre avec les services de Police de l'eau après l'approbation du SAGE révisé
- *Exemple d'un projet de glamping sur un ancien camping abandonné à Ervy-le-Châtel (10)*
- Objectif : Consulter la cellule d'animation du SAGE dès l'élaboration des projets





- Coût étude : 35 000 € TTC
Subvention AESN : 28 000 €
Reste à charge : 7 000 €
- Coût modification PLU : 5 000 € TTC
Reste à charge : 5 000 €

Durée étude : 10 mois

Durée modification du PLU : 10 mois

- **150,2 hectares de zones humides**, soit **3,4%** de la surface totale de la commune
- **1,2 hectares** sur les espaces à urbaniser de la commune soit moins de 1 % de la surface des ZH
- Les zones humides de la commune sont majoritairement longitudinales par rapport aux cours d'eau
- Les boisements constituent 46 % du milieu (**27 % de peupleraies** soit **¼ de la surface en zones humides**), les cultures 19% et prairies 35%
- Le milieu est sensiblement dégradé par l'exploitation des terres
- La présence de milieux humides intéressants pour la biodiversité notamment avec la présence des mares forestières

Modification du règlement du PLU

Règlement AVANT/APRES la modification n°2

Toutes les zones du PLU sont impactées par les zones humides, c'est donc dans tous les articles 2 qu'est ajouté le paragraphe suivant :

Dans les périmètres de zones humides (trame spécifique portée sur les plans de zonage) préservés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme :

- Sont interdites toutes les occupations ou utilisations du sol qui seraient de nature à compromettre l'intégrité des zones humides et notamment tout dépôt de matériaux inertes y compris des déchets verts.
- Sont uniquement autorisés :
 - le reméandrage de cours d'eau,
 - la création de mare,
 - la création de frayères ou noues,
 - la restauration de zones humides,
 - le comblement de drain ou fossé,
 - le désouchage,
 - le défrichement des espèces exotiques envahissantes.
- A moins de 30m des berges des cours d'eau, seule la plantation des essences suivantes est autorisée : chêne pédonculé, aulne glutineux, orme lisse, orme champêtre, érable sycomore, érable champêtre, frêne commun, noyer, ainsi que toutes les espèces de saules.

Dans les zones U (UA, UB, UE) et pour le secteur Nh, la mention suivante est ajoutée :

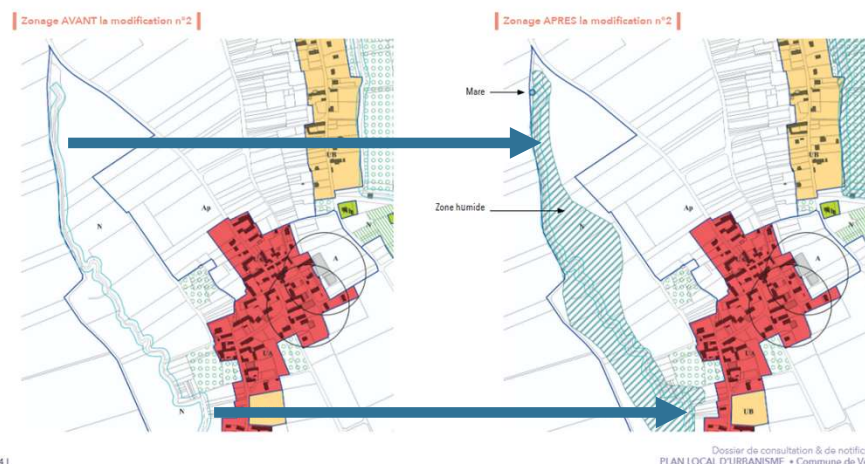
- Il est rappelé qu'aucune construction n'est autorisée dans les périmètres de Zones Humides, y compris les annexes et extension. Sont uniquement admises les installations légères, à condition qu'elles ne comportent pas de dalle, qu'elles soient démontables, que leur emprise au sol ne dépasse 5m² et qu'elles soient liées à une construction déjà présente sur l'unité foncière sur

LES ÉVOLUTIONS PORTÉES AU PLU

Évolution du zonage

Le zonage évolue de la façon suivante :

- Ajout des périmètres de zones humides dans les prescriptions graphiques par application d'un figuré de surface : hachures bleues,
- Ajout des mares à préserver dans les prescriptions graphiques par application d'un figuré ponctuel : point bleu clair avec contour bleu foncé.



141

Dossier de consultation & de notification
PLAN LOCAL D'URBANISME - Commune de Venizy

Dans les zones U (UA, UB, UE) et pour le secteur Nh, la mention suivante est ajoutée :

- Il est rappelé qu'aucune construction n'est autorisée dans les périmètres de Zones Humides, y compris les annexes et extension. Sont uniquement admises les installations légères, à condition qu'elles ne comportent pas de dalle, qu'elles soient démontables, que leur emprise au sol ne dépasse 5m² et qu'elles soient liées à une construction déjà présente sur l'unité foncière sur

laquelle elles s'implantent. Une seule installation de ce type sera autorisée par unité foncière pendant toute la durée de vie du présent PLU.

La préservation des mares concerne uniquement les zones A & N.

À l'article 1 de ces zones, il est ajouté la mention suivante :

Il est rappelé que le comblement des mares est strictement interdit et que tous travaux doivent être précédés d'une déclaration préalable (art. R151-43 5° du Code de l'Urbanisme).



12e programme d'intervention "eau, climat et biodiversité" : Les aides de l'agence de l'eau à destination des Maitres d'ouvrage pour préserver et restaurer les milieux et les zones humides

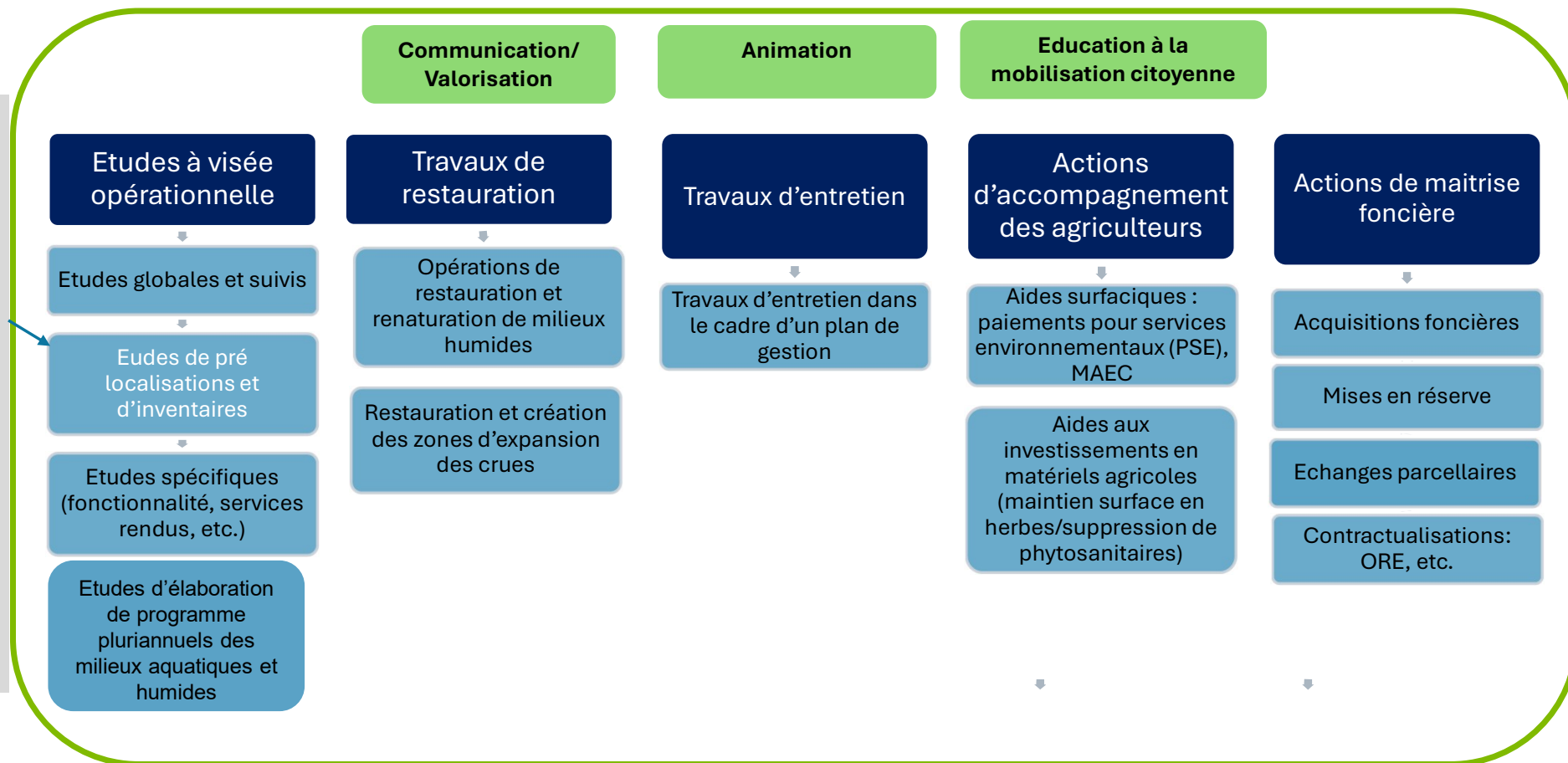
Simon BEZAIN

Chargé d'opérations biodiversité,
Agence de l'eau Seine-Normandie
bezain.simon@aesn.fr

Pour les études d'inventaires

Subvention jusqu'à
80 % avec les
engagements
suivants :

- ❖ Identification
des zones
humides dans
les documents
d'urbanisme
- ❖ Transmission
des couches SIG
à l'agence





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AGENCE
eau
seine
NORMANDIE



FORUM DES ACTEURS DE L'EAU SEINE-AMONT

L'Amphi à Sens (89)

- VENDREDI 20 JUIN 2025 -



Préserver la ressource pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable

Table ronde : Construire et faire vivre une stratégie de préservation de la ressource



Forum des acteurs de l'eau 2025

Introduction

Laure ATHENES, cheffe de service à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie



Préserver la ressource pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable

Table ronde :
**Construire et faire vivre une stratégie de
préservation de la ressource**



Forum des acteurs de l'eau 2025



La préservation de la ressource en eau par l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de protection dans le Gâtinais



Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois ; **Christian DELAGARDE**, Conseiller municipal délégué de la Commune de Courtenay
Manon SAINT-JALMES, animatrice au PETR Gâtinais montargois animagri.bac@gatinaismontargois.com 06.23.40.80.00

Contrat Global Loing en Gâtinais
2009-2012

Contrat Global Loing en Gâtinais
2015-2018

CTEC Gâtinais montargois 2022-
2024

2009-2018 : études AAC des captages prioritaires

Animation et mise en œuvre des programmes d'actions

2009 : Création poste d'animation agricole 1

2017 : Création poste d'animation AAC 2

2018 : Création poste d'animation AAC 3

La préservation de la ressource en eau dans le Gâtinais

11 captages prioritaires
10 AAC animées
9 collectivités gestionnaires
44 620 ha de surfaces AAC dont
55% de surface agricole
400 agriculteurs ayant au moins
une parcelle sur une AAC
Enjeux nitrates et produits
phytosanitaires

2025 : élaboration par chaque collectivité de sa **Stratégie de Protection de la Ressource en Eau** sur les volets qualitatif et quantitatif

- Enjeux : valorisation de l'historique (études et actions déjà menées)
- Objectifs
- **Actions**

Objectifs : faire un état des lieux de la ressource et remobiliser les collectivités

CTEC 2026-2030

Mise en œuvre des actions
Portage PETR et collectivités associées

Mutualisation des **actions** et des **moyens** cadrée par des conventions de partenariat et de groupement de commande



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AGENCE
eau
seine
NORMANDIE



FORUM DES ACTEURS DE L'EAU SEINE-AMONT

L'Amphi à Sens (89)

- VENDREDI 20 JUIN 2025 -



Conclusion du forum

Marie GUÉNET, Directrice Territoriale Seine-Amont, AESN

Nicolas JUILLET, Président du comité de bassin Seine-Normandie

Forum des acteurs de l'eau 2025





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AGENCE
eau
seine
NORMANDIE



FORUM DES ACTEURS DE L'EAU SEINE-AMONT

L'Amphi à Sens (89)

- VENDREDI 20 JUIN 2025 -

Forum des acteurs de l'eau 2025